

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(65^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 10 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Eloge funèbre** (p. 5689).

Suspension et reprise de la séance (p. 5690)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

2. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5690).

3. **Rappel au règlement** (p. 5690).

MM. Paul Quilès, le président.

4. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5691).

Défense (suite)

MM. André Giraud, ministre de la défense ; le président.

Réponses de M. le ministre et de M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense ; aux questions de : MM. Xavier Dugoin, Jean-Pierre Bechter, François Porteu de la Morandière, Jean-Marie Bockel, Bernard Debré, Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*) suppléant M. Jean-Claude Dessein, Guy-Michel Chauveau suppléant Mme Edwige Avice.

M. le ministre.

Article 34 (p. 5700)

Amendement n° 323 de M. Chauveau : MM. Guy-Michel Chauveau, Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les titres V et VI ; François Fillon, président de la commission de la défense ; le ministre. - Retrait.

Amendement n° 326 de M. Peyrat : MM. Jacques Peyrat, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, le ministre. - Retrait.

Adoption de l'article 34.

Article 35 (p. 5702)

Titre V (p. 5702)

Amendement n° 315 de M. Peyret : MM. Jacques Rimbault, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 316 de M. Peyret : MM. Jacques Rimbault, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), le ministre. - Rejet.

Amendement n° 317 de M. Peyret : MM. Jean Jarosz, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 318 de M. Peyret : MM. Michel Peyret, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 319 de M. Peyret : MM. Paul Mercieca, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, le ministre, Gérard Fuchs. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 321 de M. Roger-Machart : MM. Jacques Roger-Machart, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 322 de M. Ledran : MM. André Ledran, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 329 de M. Peyret : MM. Michel Peyret, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), le ministre. - Rejet.

Adoption, par scrutin, du titre V.

Titre VI (p. 5711)

Amendement n° 327 de M. Gourmelon : MM. Joseph Gourmelon, Philippe Auberger, suppléant M. le rapporteur spécial ; le ministre. - Retrait.

Adoption du titre VI.

Adoption de l'article 35.

Etat D. - Adoption (p. 5712)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Dépôt de projets de loi** (p. 5713).

6. **Ordre du jour** (p. 5713).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ÉLOGE FUNÉBRE

M. le président. (*Mmes et MM. les députés et membres du Gouvernement se lèvent.*) Mesdames, messieurs, Jean-Pierre Cassabel nous a quittés. Il souffrait depuis cet été d'un mal inexorable. La réalité de sa maladie ne lui a pas échappé. Mais il a conservé jusqu'à la fin son moral de combattant.

Il était né le 31 août 1938 à Castelnaudary.

Vingt ans plus tard, sa vie était déjà inspirée par l'action et l'exemple du général de Gaulle.

Après avoir effectué, comme sous-lieutenant, son service militaire, il exerça durant quelques années l'enrichissante mission d'enseignant au lycée Jean-Durand, à Castelnaudary, dont le calme s'inspire du paisible canal du Midi.

Ainsi avait-il déjà, par le choix de ce métier souvent difficile et ingrat, manifesté sa volonté de se consacrer aux autres.

De cette expérience professionnelle, il sut conserver un usage pur et percutant de notre langue, qui en fit, au fil des années, un brillant orateur. Et il utilisait ce don, associé à une grande culture, pour défendre des positions qui lui paraissaient essentielles.

Jean-Pierre Cassabel se présenta aux élections législatives de 1968 sous les couleurs du gaullisme et fut élu pour la première fois député de la troisième circonscription de l'Aude. Il n'avait alors pas tout à fait trente ans et devenait ainsi l'un des plus jeunes parlementaires de la législature. Ses collègues lui manifestèrent d'ailleurs leur estime en lui confiant, en 1972, les fonctions de secrétaire de notre bureau.

Député de l'Aude, Jean-Pierre Cassabel devait devenir en 1970 conseiller général.

Son implantation dans le Lauragais se renforça lors des élections municipales du mois de mars 1971 par son élection à la mairie de Castelnaudary.

Au travers de ses mandats, il s'était forgé une stature d'homme de conviction ! Gestionnaire rigoureux, il avait su créer avec sa ville des liens toujours renforcés. En un mot, il vivait pleinement sa vocation.

Sa fidélité et son dévouement aux Chauriens en firent un maire qui donna à Castelnaudary l'allant nécessaire pour devenir une des cités les plus dynamiques du Languedoc-Roussillon. Dès son arrivée à l'hôtel de ville, il s'attacha, avec générosité, à instaurer, entre autres, une action sociale efficace par le fait d'un engagement profond envers la dignité humaine et contre les injustices.

Sa réussite politique, notre collègue la devait aussi à sa forte personnalité.

Homme direct, affable, consciencieux, il aimait ce travail quotidien qui, sans fracas, assure la continuité et l'efficacité du service public. Il avait ainsi acquis une considérable et précieuse expérience municipale, départementale, régionale et aussi nationale.

Passionné par la réflexion sur l'évolution des collectivités locales, il était également, depuis 1983, secrétaire général adjoint de l'association des maires de France.

Ecarté de notre hémicycle en 1973, Jean-Pierre Cassabel siégea à nouveau parmi nous en 1986, et fit partie de la commission de la défense nationale et des forces armées. A cette date, il fut élu vice-président du conseil régional de Languedoc-Roussillon.

En juillet 1986, notre collègue acquit également un siège à l'Assemblée des Communautés européennes et, par voie de conséquence, renonça à son mandat de conseiller général de l'Aude.

Jean-Pierre Cassabel était un homme discret, qui pouvait parfois apparaître comme secret. Il se livrait peu aux confidences et les sollicitait rarement.

De sa carrière, il avait seulement coutume de faire partager son intime satisfaction d'avoir eu un jour la possibilité, comme maire, d'accueillir à Castelnaudary la Légion étrangère.

Il avait eu l'intelligente vision d'apporter un soin méticuleux à tout mettre en œuvre pour que la cité chaurienne et le 4^e Régiment étranger puissent vivre en parfaite entente. Sa réussite fut complète.

A tel point que, dans ce triste samedi de Toussaint, Jean-Pierre Cassabel a reçu dans sa chère ville de Castelnaudary la spontanéité des honneurs militaires dont l'armée et la Légion étrangère en particulier ont le secret.

La mémoire de l'immense foule - je dis bien l'immense foule - qui accompagnait notre collègue conservera pour longtemps le souvenir de ces centaines de képis blancs portés par des hommes aux cinquante-quatre nationalités différentes, qui lui rendaient le plus bel hommage qu'il ait pu espérer.

A sa fille Marie-Sophie, à son père, à toute sa famille, à ses amis du groupe du rassemblement pour la République, j'exprime avec une profonde émotion et une grande tristesse les condoléances de l'Assemblée nationale.

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement s'associe avec émotion à l'hommage qui vient d'être rendu à Jean-Pierre Cassabel.

La vie de Jean-Pierre Cassabel, qui vient d'être brutalement et prématurément interrompue à l'âge de quarante-neuf ans, a été placée tout entière sous le signe du service de la collectivité, que ce soit dans sa ville natale, dans sa région ou à l'échelon national.

Gaulliste dès son plus jeune âge, il s'était totalement investi dans l'action politique à partir de 1968.

Avec lui, la France perd un homme politique compétent, dynamique et toujours disponible.

Pour ma part - et je sais que je ne suis pas le seul ici - je perds un ami, que j'avais connu sur les bancs de cet hémicycle, de 1968 à 1973, et dont j'avais pu apprécier les qualités d'intelligence, de volonté et de cœur, et, par-dessus tout, la fidélité jamais démentie à ses idées et à ses engagements.

Lorsque, en 1973, les aléas de la vie politique nationale l'ont écarté de cette assemblée, Jean-Pierre Cassabel n'est pas resté inactif pour autant. Il a investi toute sa force de travail et sa capacité d'enthousiasme dans l'action locale.

Maire de Castelnaudary, il s'est consacré au développement économique et urbain de sa ville. Il y a favorisé l'implantation d'entreprises industrielles, créatrices de nombreux emplois. Ses concitoyens lui en sauront gré, qui lui renouveleront constamment leur confiance pendant seize années.

Mais l'activité de Jean-Pierre Cassabel n'était pas circonscrite à la ville de Castelnaudary.

Conseiller général de l'Aude, puis, depuis 1986, vice-président du conseil régional de Languedoc-Roussillon, il a beaucoup œuvré aussi pour les collectivités locales au plan national, en tant que vice-président de l'association des maires de France, mais aussi au sein d'une association d'élus locaux dont il assumait la présidence.

L'an dernier, il avait retrouvé son siège dans cette assemblée, tout en en acquérant un au Parlement européen.

Homme de conviction et de droiture, doué d'une haute idée de l'intérêt général, Jean-Pierre Cassabel a mis dans l'exercice de ses différentes fonctions l'esprit de service et l'efficacité que chacun s'accordait à lui reconnaître. Il nous laisse le souvenir d'un homme de bien, dévoué à ses concitoyens et à son pays.

L'Assemblée nationale a perdu un grand parlementaire, le rassemblement pour la République un militant exemplaire et nous tous un ami très cher.

Le Gouvernement s'associe au deuil de votre assemblée et à celui du groupe du rassemblement pour la République. Il exprime à la famille de Jean-Pierre Cassabel ses condoléances émuës.

M. le président. Je vous propose de nous recueillir quelques instants.

(*Mmes et MM. les députés et membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

M. le président. Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue, est reprise à seize heures quinze, sous la présidence de M. Alain Richard.*)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 24 novembre 1987 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 ;

Défense (*suite*).

Jeudi 12 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Services financiers, Commerce extérieur, Consommation et concurrence, Monnaies et médailles, Imprimerie nationale ;

Charges communes, Comptes spéciaux du Trésor, Taxes parafiscales, Rapatriés.

Vendredi 13 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Charges communes, Comptes spéciaux du Trésor, Taxes parafiscales, Rapatriés (*suite*) ;

Articles non rattachés, Seconde délibération, Vote sur l'ensemble, la discussion devant être poursuivie jusqu'à son terme.

Mardi 17 novembre, à seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur le développement et la transmission des entreprises.

Mercredi 18 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur le développement et la transmission des entreprises ;

Projet adopté par le Sénat, sur la navigation maritime.

Jeudi 19 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole.

Vendredi 20 novembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Vendredi 20 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente, et éventuellement samedi 21 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur la mutualisation de la caisse nationale de crédit agricole.

Lundi 23 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente, et mardi 24 novembre, à seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur le statut de la Nouvelle-Calédonie.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès, pour un rappel au règlement.

M. Paul Quilès. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 49.

Monsieur le ministre de la défense, alors que nous examinons actuellement le budget de la défense, les parlementaires ont découvert à la lecture du *Figaro* de ce matin l'annexe au rapport Barba relatant l'entretien de ce contrôleur général avec M. Dubos.

Ce rapport est particulièrement important et intéressant. Comment se fait-il, monsieur le ministre, qu'il ne soit pas connu des députés et qu'il n'ait pas, selon le journal *Le Monde* de cet après-midi, été transmis à l'Elysée ?

Dans ce même journal *Le Monde* figure une lettre du chef du contrôle général des armées. Je ne peux pas croire un seul instant que cette lettre ait été envoyée à un quotidien sans votre aval.

Permettez-moi de lire un passage particulièrement important des propos du chef du contrôle général, M. Blandin : « La divulgation de ce document est inadmissible... » - il s'agit du rapport Barba - « ... puisqu'il comportait une classification "confidentiel défense". De plus, en transformant substantiellement la nature et la portée du rapport, elle met en cause publiquement et indûment des personnes et porte atteinte aux règles de fonctionnement du contrôle général des armées, dont l'efficacité vis-à-vis du ministre repose, dans les travaux de cette nature, sur la rapidité et la discrétion de l'intervention. Je la condamne vigoureusement. »

M. Arthur Pœcht. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur le président !

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre de la défense, nous aimerions savoir quand vous allez porter plainte pour violation du « confidentiel défense », car il s'agit là d'une faute grave.

M. Arthur Pœcht. C'est une question au Gouvernement, non un rappel au règlement !

M. Paul Quilès. Il faut savoir qui est responsable. Sinon, ce genre de fuites risque de se reproduire.

Si vous ne portez pas plainte, monsieur le ministre, un certain nombre de fonctionnaires destinataires de ce type de documents se sentiront habilités à organiser de nouveau des fuites.

Dois-je vous rappeler que, dans un Etat de droit, on ne peut laisser se substituer au cours normal de la justice une parodie de justice, menée sur la place publique, fondée sur des bruits, des rumeurs et des manipulations.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande, encore une fois, quand vous allez porter plainte pour violation du « confidentiel défense ». Ce sont vos propres collaborateurs, en l'occurrence M. Blandin, qui vous le suggèrent. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Vous avez été entendu, mon cher collègue.



LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960)

DEFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le président, je voudrais tout d'abord vous demander si vous estimez que ce rappel au règlement est valable.

M. le président. L'Assemblée l'a entendu. J'estime que le Bureau n'a pas de suite à lui donner.

M. le ministre de la défense. Merci, monsieur le président.

M. le président. Nous en arrivons aux questions. Le tirage au sort a désigné le groupe du R.P.R. pour commencer.

La parole est à M. Xavier Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Monsieur le ministre, ma question porte sur l'arme chimique. Nous savons tous que les traités internationaux se caractérisent par une prise en compte partielle des problèmes en ce domaine. En effet, la convention de Genève a prohibé l'utilisation des armes chimiques mais n'en a pas interdit la fabrication ni le stockage. Cela a conduit, au fil des années, à un déséquilibre aussi grave et encore plus inquiétant que le déséquilibre conventionnel entre les pays du Pacte et ceux de l'Alliance.

On estime que le stock du Pacte est de 300 000 à 700 000 tonnes, les supports étant des unités spécialisées dans le corps de bataille pouvant utiliser des obus, des roquettes ou des missiles.

En face, l'Alliance n'a rien ou pratiquement rien. Les U.S.A. ont des stocks de l'ordre de 30 000 à 40 000 tonnes, obsolètes pour la plupart. En France, nous possédons du matériel de décontamination et des équipements de protection, en quantité insuffisante, sauf pour l'aviation, mais aucune arme offensive, ce qui risque, face à la menace des armes offensives diversifiées et nombreuses du Pacte, de provoquer le contournement de notre stratégie en cas d'attaque chimique.

Cette menace a été admise et reconnue dans l'annexe de la loi de programmation, qui précise que « la France ne saurait renoncer définitivement à des catégories d'armements que d'autres nations estiment avoir le droit de posséder, ni accepter de voir ses forces de défense paralysées ».

Pouvez-vous nous dire où en est votre réflexion sur ce sujet, monsieur le ministre ? Qu'est-il envisagé ou prévu face à la menace chimique dont nous sommes l'objet et dont nous ne sommes pas, actuellement, véritablement protégés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Vous avez vous-même relevé, monsieur le député, que la réponse à votre question se trouvait dans la loi de programmation.

La France a été la première à se préoccuper de l'armement chimique. Elle a même été choisie comme dépositaire des instruments de ratification des traités qui interdisent l'emploi des armements chimiques.

Il est en effet troublant qu'existent dans les pays de l'Est des stocks d'armements chimiques considérables, beaucoup plus élevés que ceux qui existent à l'Ouest. Il y a donc une menace. La France a estimé qu'elle ne pouvait pas s'interdire des armes qui pourraient être éventuellement utilisées par d'autres.

Néanmoins, comme j'ai eu l'occasion de le préciser, nous faisons tout notre possible pour que les négociations en cours sur la disparition des armes chimiques progressent. Pour l'instant, nous procédons aux opérations de développement, sur lesquelles nous nous rabattons en cas d'échec de ces discussions.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bechter.

M. Jean-Pierre Bechter. Monsieur le ministre, le Crusader, en l'état actuel des choses, arrive en fin d'activité en 1993, ce qui pose un problème militaire et opérationnel et cause des difficultés à l'industrie aéronautique française.

On parle beaucoup du F 18. Loué ou acheté. Vous connaissez bien les handicaps de cet avion pour la France : une masse très élevée pour la catapulte ; une signature radar plus importante que celle du Rafale ; c'est un avion gros et complexe, qui nécessite un entretien contraignant et cher ; le nombre d'heures-homme de travail sur le pont est le double de celui d'un avion français. La location d'un F 18 entraîne des investissements importants pour la formation des pilotes et des mécaniciens ; ces investissements sont trop élevés pour justifier une location pour trois ou quatre ans. Si le F 18 est choisi, quelques années plus tard, on préférera tout naturellement en acheter plutôt que de prendre des Rafale.

Si le F 18 est choisi, le montage financier du Rafale ne tient plus, en tout cas à l'horizon de 1996. Et qui prendra la part marine, 20 p. 100, dans l'hypothèse de l'achat du F 18 ?

Par ailleurs, les concurrents de l'industrie française, en cas de location, auraient tôt fait, lors de leurs démarches commerciales, de dire que le F 18 a été choisi car le Rafale ne faisait pas le poids. Vendre ensuite des Rafale deviendrait un exploit.

Il existe en fait trois solutions : acheter ou louer des F 18 ; équiper des Super Etendard de missiles air-air pour faire de la supériorité aérienne entre 1993 et 1996 ; rénover les Crusader.

Cette dernière solution devrait être examinée avec objectivité car on devrait pouvoir, pendant trois années, améliorer les cellules au moindre coût. Dès 1988, il serait également possible, afin d'assurer la sécurité des équipages, d'équiper les Crusader de sièges éjectables 00. Je crois en revanche qu'il serait inopportun de vouloir moderniser pour trois ans le système d'armes du Crusader, si l'on rénove la cellule, car cela coûterait fort cher.

Je souhaite donc que nos choix soit très clairs et très rapides et que l'hypothèse du F 18 soit définitivement levée.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Je tiens à vous assurer, monsieur le député, que la meilleure solution sera choisie avec la plus parfaite objectivité. Les indications dont nous disposons ne nous permettent d'exclure aucune des solutions qui sont envisagées, dans la mesure où nous n'avons pas la garantie que l'on pourrait prolonger les Crusader tout en garantissant la sécurité des pilotes.

M. le président. Pour le groupe Front national (R.N.), la parole est à M. François Porteu de la Morandière.

M. François Porteu de la Morandière. Ma question concerne les réserves. M. Boyon a déclaré récemment que les affectations de mobilisation des réservistes sont attribuées de la façon suivante : une affectation pour trois officiers de réserve, une pour cinq sous-officiers, une pour dix hommes de troupe. Il en résulte que deux sur trois des officiers de réserve et quatre sur cinq des sous-officiers sont sans affectation.

Les officiers et sous-officiers de réserve ont très souvent l'impression d'être séparés de l'armée alors qu'ils avaient le désir de continuer à y être étroitement associés. Il s'agit d'hommes qui, le plus souvent, ont été volontaires pour faire le peloton ou une école d'E.O.R. Ils ne sont jamais informés, jamais invités par les unités militaires de leur département. C'est regrettable parce que ces hommes peuvent servir et sont pleins de bonne volonté.

En outre, ils jouent un rôle important dans la volonté de défense de notre pays. Nous estimons que leur non-utilisation constitue une sorte de gaspillage extrêmement regrettable à un moment où la défense nationale doit pouvoir compter sur le soutien et l'amitié de tous ceux qui ont revêtu l'uniforme.

Ma question est très simple : comment, monsieur le ministre, envisagez-vous d'associer, d'une manière ou d'une autre, les réservistes non affectés à la vie de notre armée, à ses soucis, à ses joies, à ses espoirs ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question est intéressante et importante.

Les chiffres concernant les affectations de mobilisation que vous avez cités sont tout à fait exacts. Ils correspondent précisément aux besoins actuels des armées. Mais j'ajoute que tous les officiers ou sous-officiers de réserve qui souhaitent avoir une affectation de mobilisation peuvent généralement l'obtenir.

M. le ministre a eu l'occasion de rappeler ce matin le double rôle des réserves : complément de l'armée d'active, ils sont également des agents actifs de l'esprit et de la volonté de défense.

Le premier aspect est évidemment le mieux connu et il est parfaitement mesurable par des chiffres, en ce qui concerne tant les effectifs que les moyens qui y sont consacrés.

En revanche, le rôle que nous confions aux officiers et sous-officiers de réserve pour accroître l'esprit de défense est plus diffus et moins perceptible pour des esprits moins avertis.

Vous avez, monsieur le député, porté un jugement très sévère, affirmant que les cadres de réserve seraient ignorés par les unités de leurs départements. Les déplacements que j'ai eu l'occasion d'effectuer dans différents départements, où j'ai rencontré les cadres des régiments de réserve dérivés et ceux des régiments d'active, tendent à prouver au contraire que, à des degrés divers, car les problèmes ne sont pas les mêmes dans les trois armes, un effort très sérieux a été consenti par les militaires d'active pour associer les cadres de réserve à la vie des armées en général et de leur unité en particulier.

En ce qui concerne le rôle des officiers et sous-officiers de réserve dans l'esprit de défense, je considère comme vous qu'ils représentent un atout précieux, par leur formation et leur compétence d'abord, mais aussi par leur présence dans tous les milieux de l'économie et de la société, où ils exercent des responsabilités. Ils peuvent mieux que tout autre favoriser la compréhension d'un certain nombre de notions élémentaires qui constituent la base même de notre volonté de défense.

C'est pourquoi j'ai cherché, dès ma prise de fonctions, à valoriser leurs activités et leurs équipements sur un plan strictement militaire, mais aussi à utiliser cette ressource privilégiée que constituent les officiers et sous-officiers désireux de poursuivre leur engagement soit dans le cadre d'actions que je qualifierai d'inspiration civique, soit dans le cadre de la défense civile.

Telle était mon ambition. Si j'en crois les témoignages que nous recevons régulièrement des responsables des différentes associations, nous avons largement réussi à mobiliser toutes les énergies qui étaient disponibles pour remplir ces tâches dites d'esprit de défense.

Pour répondre concrètement à votre question, je prendrai trois exemples.

Nous avons voulu améliorer l'information de la presse associative de défense, composée pour une part d'organes d'associations de réservistes destinés à des réservistes. Au printemps dernier, un colloque a réuni tous les responsables

de la presse associative de défense, qui représente, avec ses différents titres, plus de quatre millions d'exemplaires publiés, soit à peu près dix millions de lecteurs.

Il a été décidé de créer au sein du SIRPA une cellule spécialisée qui devait être l'interlocuteur privilégié de cette presse. Cette cellule fournit aujourd'hui aux associations toutes les publications et tous les communiqués nécessaires à leur bonne information. Elle fonctionne à ce jour à la satisfaction de tous.

En second lieu, je ferai part d'une expérience plus originale : la réalisation d'un vidéogramme baptisé « La défense ordinaire ». Cette initiative a été suscitée par les dirigeants de l'Union nationale des officiers de réserve. Ce vidéogramme d'une trentaine de minutes a été réalisé en commun par le SIRPA et par l'UNOR pour être présenté lors du dernier congrès de l'association des officiers de réserve.

Destiné aux jeunes cadres ou aux futurs cadres, ce vidéogramme, qui vise à les sensibiliser aux problèmes de défense et à l'esprit de défense, a immédiatement remporté un très grand succès, comme l'attestent les sondages effectués depuis l'été auprès de différentes catégories de jeunes dans les entreprises, les administrations et les établissements d'enseignement supérieur. Nous mettons aujourd'hui, en liaison avec les officiers de réserve, la dernière main à la mise au point d'un plan de diffusion dans tous les départements, dont les associations d'officiers et sous-officiers de réserve seraient la cheville ouvrière. Ce travail se ferait en coopération avec les délégués militaires départementaux, dont je souhaite valoriser le rôle et renforcer les moyens de présence et d'action à l'égard des élus, de tous les responsables et des jeunes. J'ai noté un enthousiasme tout à fait exceptionnel des officiers de réserve, qui ont par ailleurs bien d'autres responsabilités dans la vie quotidienne.

Autre exemple : le recours aux officiers de réserve pour la formation des enseignants. Vous savez qu'il existe depuis quelques années un protocole défense-éducation nationale. Dans le cadre de ce protocole, un projet de coopération en vue de former les maîtres qui le souhaitent a été élaboré. Il fera l'objet d'un plan d'action commun qui devrait être signé au début du mois de décembre entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la défense. En application de ce plan, les officiers de réserve pourront être, personnellement ou à travers leurs associations, associés lorsqu'ils le souhaiteront à la formation des maîtres dans les domaines concernant l'armée et la défense.

Ces indications sont de nature, je crois, à apaiser vos inquiétudes.

Un dernier exemple, enfin, pour bien montrer que nous cherchons à solliciter dans tous les domaines possibles les compétences des officiers de réserve : nous avons l'intention de leur demander, à eux qui demeurent dans les départements de façon plus permanente que les officiers d'active, d'apporter leur concours aux officiers conseils des unités, pour assurer l'« interface » entre les appelés et les sous-officiers ou officiers qui quittent l'armée à la fin d'une carrière courte et les milieux socio-économiques susceptibles de leur offrir une possibilité de reconversion.

Vous voyez donc, monsieur le député, que nous comptons beaucoup sur les sous-officiers et officiers de réserve. Soyez sûr que nous ne nous priverons pas de faire appel à tous ceux qui nous proposeront leur concours. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. François Porteu de la Morandière, pour poser une seconde question.

M. François Porteu de la Morandière. Il a été bien souvent constaté que des manuels scolaires donnent de notre armée une image caricaturale, parfois politisée, parfois malveillante. Nous savons tous que la volonté de défense d'un pays s'élabore à l'école tout comme le respect de la patrie et de son armée.

Certains de ces manuels, que nous avons pu les uns et les autres avoir entre les mains, sont réellement révoltants, et il est surprenant qu'un pays qui demande à ses jeunes d'effectuer leurs obligations militaires tolère que certains enseignants mettent en service des ouvrages scolaires qui, de toute évidence, se rendent coupables d'antimilitarisme, c'est le moins qu'on puisse dire.

Dans le cadre des accords entre l'éducation nationale et l'armée, vous avez certainement, monsieur le ministre, amélioré l'information des enseignants sur les problèmes de

défense et il faut s'en réjouir. Mais la commission « défense-éducation nationale » dispose-t-elle de moyens efficaces pour demander que certains manuels soient retirés de nos établissements scolaires ? Une procédure, un échange d'informations entre l'armée et l'éducation nationale peuvent-ils aboutir à ce que, d'une manière concrète, il soit dit que tel ou tel livre doit en toute objectivité être retiré de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées ?

Au moins, si ce ne peut être le cas en raison de l'indépendance de l'éducation nationale, la commission pourrait-elle formuler une sorte de mise en garde à l'égard d'ouvrages qui, manifestement, suivent un chemin opposé à celui du Gouvernement, notamment quand il s'agit de l'esprit de défense de la nation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Mme Florence d'Harcourt. Il a raison !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous vous inquiétez, comme beaucoup, de la rédaction de certains manuels en usage dans les établissements scolaires. Il faut savoir que, si les programmes sont élaborés par l'éducation nationale, la rédaction des manuels et leur édition échappent ensuite totalement à cette administration. Cela signifie, en clair, qu'il n'existe aucune procédure d'approbation des manuels par le ministère de l'éducation nationale.

Cette situation a préoccupé le ministère de la défense comme elle préoccupe de nombreux parlementaires. Aussi ai-je demandé et obtenu du ministère de l'éducation nationale d'être associé, à titre de conseil, à l'élaboration des programmes et à celle des instructions données aux maîtres. Cette intervention du ministère de la défense peut sans doute vous paraître bien discrète, mais je suis convaincu que, dans l'état actuel des choses, c'est la voie la plus efficace que nous pouvons emprunter.

Je me référerai une nouvelle fois au protocole « défense-éducation nationale » que j'ai évoqué en réponse à votre première question. Dans le cadre de ce protocole ont été réalisés un certain nombre de documents pédagogiques, qui sont aujourd'hui utilisés, et très souvent de bonne façon, par des enseignants qui témoignent d'une ouverture plus grande et plus réaliste aux questions militaires et aux questions de défense que cela n'a été le cas dans le passé.

C'est ainsi qu'a été diffusé un ouvrage paru sous le titre *Reflexions sur la défense*, édité à 6 000 exemplaires, utilisé notamment par des enseignants. Nous allons d'ailleurs vraisemblablement mettre à la disposition de ces enseignants une version audiovisuelle de ce document.

De même, un film pédagogique portant sur la Seconde guerre mondiale a été coproduit par le Centre national de documentation pédagogique et par le SIRPA, ce qui doit, je pense, vous donner toutes assurances sur la valeur de ce document.

Enfin, le même Centre national de documentation pédagogique a réalisé, en liaison avec le ministère de la défense et le SIRPA, un dossier spécial sur la défense, dans la série « Textes et documents pour la classe ».

Les enseignants qui souhaitent avoir une bonne, claire et solide information sur les problèmes de défense peuvent donc l'obtenir par le canal du Centre, avec lequel nous souhaitons travailler de plus en plus étroitement.

C'est également dans le cadre du protocole que le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la défense ont associé leurs efforts pour promouvoir des activités communes diverses, telles que des conférences faites par des militaires dans les établissements scolaires, des visites d'unités ainsi qu'une participation des armées de plus en plus large à ce que l'on appelle les « projets d'action éducative » dans les collèges et dans les lycées.

Au mois de juin dernier, avec Mme Alliot-Marie, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement, nous avons créé des groupes de travail chargés d'ouvrir de nouvelles voies de coopération : documents pédagogiques communs, formation initiale et permanente des enseignants, coopération par le sport, enseignement de défense du troisième cycle, lutte contre la toxicomanie et les maladies sexuellement transmissibles, lutte contre l'illettrisme. Tels sont les sujets qui sont abordés par ces groupes de travail, composés de représentants qualifiés des deux ministères. Je puis vous dire que ces groupes ont

travaillé de manière très active et que, d'ores et déjà, des conclusions provisoires apparaissent, lesquelles inspireront notre action dans les mois qui viennent.

D'abord, dans le domaine de l'enseignement, l'action entreprise en commun par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la défense privilégiera les classes de l'enseignement primaire, celles de troisième et les terminales, parce que ce sont celles dont les programmes réservent une place significative à l'instruction civique et à l'enseignement des problèmes contemporains.

Dans le domaine des programmes, les deux ministères se concertent actuellement pour rédiger celui des classes terminales.

Enfin, dans le domaine de la formation des enseignants, des actions seront largement déconcentrées au niveau des académies et des régions, avec le concours de l'autorité militaire, d'auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale et également des officiers de réserve. Les premiers stages qui ont été proposés dans le cadre des plans académiques de formation axés sur les questions militaires et de défense, notamment dans les académies de Créteil et de Versailles, ont connu un très réel succès, ce qui nous encourage à les développer.

J'en viens, enfin, aux documents pédagogiques. Les documents existants, comme ceux que j'ai évoqués tout à l'heure, seront actualisés avec le recours aux techniques audiovisuelles et d'autres seront, bien sûr, mis au point en fonction des besoins exprimés par les intéressés, notamment par les enseignants. Il est bien évident que, si l'on ne suscite pas l'intérêt des enseignants eux-mêmes pour ces questions, il y a fort peu de chances que nous connaissions le succès dont nous avons besoin pour bien faire connaître ce que sont aujourd'hui les armées et ce que sont les exigences de la défense.

Permettez-moi d'élargir un peu mon propos pour évoquer d'autres formes de collaboration que celles qui portent directement sur l'éducation, car il s'agit de formes de collaboration entre les armées et d'autres ministères, qui s'adressent d'abord aux jeunes, même si elles s'adressent à d'autres que les jeunes, et qui ont pour but de mieux faire connaître l'armée dans toutes ses réalités et dans toutes ses missions.

Je me suis efforcé, au cours de cette année, de développer tous les points de contact qui favorisent le rapprochement de l'armée et de la nation.

Il est logique que les armées participent à l'ensemble des grandes actions nationales décidées par le Gouvernement. C'est le cas dans le domaine de la culture, par exemple, où il existe un protocole « défense-culture », signé en 1983, qui a défini des actions communes pour faciliter l'accès à la culture de tous les personnels militaires, notamment des personnels sous les drapeaux, en développant, entre autres, les activités culturelles en milieu militaire, pour favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine militaire et pour encourager la création artistique.

Dans le même temps, le ministère de la défense s'est efforcé de développer lui-même un certain nombre de démarches culturelles au sein des armées.

Le patrimoine militaire est d'abord un patrimoine architectural, et M. Branger y a fait ce matin allusion à propos de Rochefort.

La valorisation et la connaissance du patrimoine architectural militaire comportent toute une série d'actions, notamment à Paris, centrées essentiellement sur l'hôtel des Invalides, le château de Vincennes, l'hôpital du Val-de-Grâce, qui font non seulement l'objet d'un programme lourd de travaux de rénovation et de réhabilitation, mais qui seront aussi des foyers de diffusion et d'animation sur la base de propositions que nous avons demandées, d'une part, en ce qui concerne les Invalides, à M. Quoniam, inspecteur général des musées de France et, d'autre part, en ce qui concerne le château de Vincennes, si mal connu des Parisiens et des Français alors qu'il a joué un rôle très important dans l'histoire de notre pays, à M. Jean-Philippe Lecat.

Plus largement, dans l'ensemble du pays, la participation du ministère de la défense à l'action en faveur du patrimoine s'est marquée, et se marquera plus encore en 1988, par l'ouverture au public de certains des plus beaux des cent quarante monuments militaires classés ou inscrits. De même, nous les ferons davantage connaître par l'organisation de cir-

cuits à thèmes et la rédaction de notices d'information, le but de cette action étant de rendre ce patrimoine plus vivant, plus perceptible à l'ensemble des Français.

Le patrimoine militaire comprend aussi la musique. J'ai donc demandé un rapport sur la mise en valeur du patrimoine musical militaire et ses conclusions sont maintenant étudiées par les états-majors.

Je compte en outre utiliser les possibilités ouvertes par la loi nouvelle sur le mécénat pour financer de nouvelles activités culturelles intéressant les armées et la nation. C'est ainsi que les grands musées militaires que sont le Musée de l'armée, le Musée de l'air et le Musée de la marine participeront au premier salon international des musées et expositions au Grand Palais, à Paris, en janvier prochain, avec l'aide financière des entreprises qui ont un lien direct avec les industries de l'armement.

Enfin, en faveur de nos personnels et avec l'aide du ministère de la culture, trois séries d'actions pilotes seront engagées en Bretagne, en Lorraine et dans le Var pour favoriser des formations, l'accès aux manifestations culturelles et des échanges entre spécialistes. C'est là aussi une manière de mieux faire pénétrer l'esprit militaire et la vie des armées dans l'esprit des Français.

Sur le plan de l'économie tout entière, les relations entre armées et nation ont besoin d'être renforcées.

Au cours de 1986-1987, nous avons organisé un type nouveau d'actions, sous forme de journées « économie et défense », ou plus exactement « entreprises et défense », en plusieurs points du territoire - Marseille, Besançon, La Roche-sur-Yon, Paris, bien sûr, et bientôt Lyon et Le Mans - à l'instigation de la mission « Industrie » de la délégation générale pour l'armement et en liaison avec les élus et les milieux socio-professionnels. Ce fut une occasion privilégiée de contacts entre la défense et le très dense tissu de nos petites et moyennes entreprises. Ces journées ont permis aux chefs d'entreprise de mieux comprendre les besoins des armées et donc de mieux y répondre.

Aller à la rencontre des quelque 10 000 entreprises qui seront dans les prochaines années, à un titre ou à un autre, des fournisseurs de la défense, est non seulement un moyen de concourir à la bonne gestion, mais aussi un moyen de renforcer l'esprit de défense par le relais des entreprises.

Toujours dans le même esprit - et je rejoins là la préoccupation qui s'est exprimée en ce qui concerne les réservistes -, c'est aussi dans l'entreprise qu'avec les milieux socio-professionnels, notamment le C.N.P.F., doit se renforcer notre coopération pour l'efficacité de notre défense.

Outre les échanges et les visites entre armée et entreprises, j'ai engagé des démarches avec les responsables socio-professionnels pour surmonter, par l'information, par la persuasion et par la concertation, les obstacles et les réticences que peuvent parfois rencontrer, au niveau des relations du travail ou de la vie de l'entreprise, les cadres de réserve qui veulent remplir correctement leurs obligations ou leurs engagements vis-à-vis de la défense.

Pour finir, je ne voudrais pas oublier le rôle de la commission « armée et jeunesse », sans doute la plus ancienne et la plus originale des structures de concertation et de représentation des milieux de la jeunesse auprès des institutions militaires. Créée en 1953, voilà donc plus de trente ans, et placée auprès du ministre de la défense, cette commission contribue, par ses réflexions et ses propositions, à l'adaptation permanente des armées aux réalités de la nation. Les travaux qu'elle a conduits ont été largement pris en compte, qu'il s'agisse de l'information des jeunes sur le service national, sur la préparation militaire, les reports d'incorporation et la condition de vie du soldat, ou des conceptions qu'ont les femmes françaises de la défense.

Deux actions importantes sont en cours : l'expérimentation d'un manuel destiné à nos cadres pour développer l'autonomie des jeunes dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, d'une part, et l'étude des aménagements à apporter aux conditions actuelles d'octroi des reports d'incorporation, d'autre part.

Par ailleurs, la commission a été chargée de proposer les thèmes et la forme des actions susceptibles d'être développées par le biais des médias pour sensibiliser davantage les femmes aux problèmes de défense et réfléchir à l'organisation d'un colloque sur ce thème. En effet, nous savons très

bien que, avant même de sensibiliser les jeunes à l'école aux questions militaires et de défense, il est déjà bon de pouvoir en parler, et d'en parler bien, au sein des familles.

La commission reste donc tout à fait fidèle à sa vocation. Elle est un lieu exemplaire de dialogue permanent et confiant entre les représentants des armées et les jeunes, qui peuvent s'exprimer à travers leurs différentes sensibilités.

Monsieur le député, ma réponse a été un peu longue, mais ce que j'avais à dire était important.

J'ai tenu à mener avec réalisme et pragmatisme l'action engagée cette dernière année. Cette action s'inspire des suggestions et des initiatives que j'ai pu découvrir ou recueillir sur le terrain, dans les quelque trente-cinq départements que j'ai eu l'occasion de visiter alors que je m'y déplaçais pour partager la vie des unités militaires et découvrir la manière dont sont vécus leurs problèmes quotidiens.

A cette occasion, j'ai bien sûr rencontré des militaires, des élus locaux, des acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, et c'est en me référant à leurs questions, à leurs préoccupations et à leurs moyens que j'ai essayé de tracer les lignes de cette action.

J'aime à croire que cette action que nous menons, le ministre de la défense et moi-même, n'est pas étrangère à la consolidation et à l'amélioration de l'image de l'armée chez nos concitoyens. Jamais, depuis bien longtemps, cette image n'a été aussi bonne grâce au professionnalisme, à l'efficacité, au dévouement de nos militaires et de nos civils, mais aussi grâce au souci d'ouverture dont font preuve nos armées vis-à-vis de la nation.

Mesdames, messieurs les députés, la qualité de cette image des armées dans la nation concourt aussi à l'efficacité de notre défense. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

M. Jean-Marie Bockel. Monsieur le ministre, l'option « double zéro » pose aujourd'hui un défi à l'Europe. Elle marque un pas sérieux vers le désarmement, mais elle laisse encore à face à face des armes nucléaires à très courte portée, dont l'éventuelle utilisation aurait pour premier et principal effet la destruction des deux Allemagnes, une perspective qui, on le comprend, inquiète considérablement nos voisins et amis Allemands.

La disparition des missiles de courte et moyenne portée américains et soviétiques, porteuse d'une idée de dénucléarisation du territoire européen, risque très vite de mener à une mise en cause des potentiels britanniques et français, spécialement en R.F.A., dont la population est de plus en plus réticente face à tout ce qui touche au nucléaire.

Dans un tel contexte, la cause paraît entendue : notre position dans le système occidental, et plus spécialement dans le système européen de défense, ne peut se déterminer qu'en étroite association avec notre partenaire allemand.

La construction d'une défense européenne rendue indispensable par le découplage impose que la France et l'Allemagne resserrent leur coopération militaire et élaborent ensemble des concepts de défense communs. Il n'y a dans cette option rien de facile, et les récentes manœuvres « Moineau hardi », initiative heureuse et utile, ont bien révélé les difficultés de l'exercice en commun de défense du territoire européen et la marge de manœuvre limitée par rapport au système de commandement de l'Alliance atlantique. Elles ont aussi mis en exergue le débat sur le rôle que doit jouer la F.A.R., et plus particulièrement l'ensemble du système conventionnel français dans le dispositif de bataille.

Enfin, les manœuvres du mois de septembre ont rappelé que la France et la R.F.A. ne se rejoignent pas encore sur le concept de l'emploi de la force nucléaire française, car la première des priorités doit être aujourd'hui de rassurer nos voisins allemands et de leur faire apparaître que l'existence d'une force nucléaire française diminue le risque d'une agression du territoire allemand, et que toute la stratégie française, ainsi que le rappelait François Mitterrand à Aix-la-Chapelle le 20 octobre dernier, repose non sur l'utilisation des armes nucléaires, mais sur la volonté de dissuader l'agresseur.

Toute nation a droit à la sécurité. Le peuple allemand ne se sentira en sécurité que s'il se sent à égalité en matière de protection. Or le maintien de la stratégie actuelle dans le cadre du système militaire intégré paraît de plus en plus aléa-

toire. Nous devons donc moderniser nos concepts de défense de l'Europe, toute la question étant de savoir si la France et l'Allemagne sont capables de le faire ensemble, dans le cadre de l'Alliance et de manière autonome.

Cela me conduit à vous poser la question suivante, monsieur le ministre : comment le Gouvernement compte-t-il développer cette stratégie de défense franco-allemande ?

Je souhaiterais, monsieur le ministre, après avoir entendu tout à l'heure vos propos relativement vagues, que vous précisiez sur ce point votre pensée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, je compte revenir dans quelques instants sur ce problème important. Apparaissant, je suggère que la question de Mme Avice soit posée dès à présent.

M. le président. Je me tourne vers le groupe socialiste...

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Nous préférons entendre les réponses du Gouvernement à chaque question.

M. le président. Monsieur Bockel, préférez-vous que M. le ministre réponde sur-le-champ à votre question ?

M. Jean-Marie Bockel. Oui, monsieur le président.

M. le président. La liberté qu'a le Gouvernement dans l'utilisation de son temps de parole est très large. Comme nous n'avons pas pris de retard dans ce débat, vous avez tout loisir de vous exprimer, monsieur le ministre. Vous avez la parole.

M. le ministre de la défense. Personnellement, je n'ai pas d'objection à élever : mais comme dans mon exposé général je n'avais pas répondu à plusieurs questions posées ce matin, j'avais l'intention de le faire dans l'ensemble maintenant. Je traiterai donc deux questions concernant d'une part, le désarmement, d'autre part, les affaires nucléaires et nos relations avec la République fédérale d'Allemagne.

D'abord, je tiens à rappeler, car c'est un élément important, que la France cherche avant tout à maintenir la paix. La France n'agresse ni ne menace personne. Je voudrais donc dire à M. Peyret que nous n'avons de leçon à recevoir de personne en matière de désarmement. Nous n'avons tout particulièrement pas à en recevoir de la part des puissances où se concentre 98 p. 100 de l'armement nucléaire du monde et qui, pour l'armement conventionnel, disposent en Europe d'une grande supériorité assortie d'une stratégie offensive. Cela, à l'évidence, c'est une menace pour l'Ouest, alors que l'Ouest ne menace pas l'Est ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

J'annonce donc immédiatement que le Gouvernement n'acceptera pas les amendements de M. Peyret, qui sont destinés à détruire la défense française. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Michel Peyret. Attendez au moins qu'ils soient défendus !

M. le ministre de la défense. Notre doctrine de désarmement a été exposée clairement à plusieurs reprises par les responsables français - notamment en mai 1978, à la tribune des Nations unies, par M. Giscard d'Estaing, qui a provoqué une véritable relance des conversations internationales sur le désarmement - avec l'affirmation de trois principes : le droit à la sécurité pour tous, la prise en compte des situations régionales, l'intégration des questions de désarmement dans la détente générale et la prise en considération des droits de l'homme. Tels sont les trois principes qui régissent le désarmement français.

S'agissant des conversations actuelles sur la réduction des armements nucléaires, le Président de la République a fait savoir à maintes reprises, tout récemment encore, premièrement qu'elles ne sauraient engager la France en aucune façon, puisqu'elle n'en est pas partie ; deuxièmement, que la France ne se sentirait concernée que lorsque certaines conditions seraient réunies, à commencer par la réduction, en ordre de grandeur, des armements nucléaires des superpuissances de l'armement conventionnel et de l'armement chimique menaçant la paix en Europe.

Voilà pour ce qui est de notre position sur le désarmement. Qu'il n'y ait aucun malentendu. Notre première préoccupation est bien de préserver la paix. Le général Bigeard disait hier soir combien il était essentiel dans ce domaine de ne pas se payer de mots mais d'observer les actes. Le président Fillon a d'ailleurs décrit de façon très précise et très claire dans son exposé la manœuvre qui se déroule pour essayer de dénucléariser l'Europe, donc pour tenter de réduire la sécurité des pays européens, en particulier de la France. Mais nous ne nous laisserons pas prendre par ces manœuvres : nous attendons les actes.

S'agissant maintenant des problèmes nucléaires et, d'une façon générale, des conséquences à tirer des conversations actuelles sur la réduction des armements - et de ce qui peut s'ensuivre pour la France et l'Europe - nous devons être frappés d'abord par le nombre de députés qui s'en sont préoccupés. Outre le président Fillon, tous les rapporteurs et de nombreux orateurs en ont parlé, notamment MM. Peyrefitte, Baumel, Paecht, Gérard Fuchs, Louet, Sergent, Mesmin, Daillet, Boucheron et Quilès. C'est un sujet, en effet, extrêmement sérieux sur lequel nous devrions nous efforcer de laisser à la porte les débats subalternes pour nous cantonner dans la réflexion fondamentale.

Il faut distinguer deux sujets en prenant bien garde de ne pas les confondre.

Le premier concerne la doctrine française de défense et la place qu'y tiennent les armements nucléaires. Sur ce point, je tiens à être très clair. Pour ma part, je n'ai connaissance d'aucun changement, d'aucune modification.

Je vous rappelle les points fondamentaux qui figurent dans l'annexe de la loi de programmation que vous avez votée il y a quelques mois, car ils restent évidemment valables. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean Jarroz. Nous ne l'avons pas votée.

M. le ministre de la défense. Je cite : « La dissuasion forme un tout. Il doit être fait en sorte qu'elle ne puisse être ni entamée, ni fractionnée, ni contournée. »

« L'élément fondamental en est la dissuasion nucléaire stratégique dont le maintien au-dessus du seuil de crédibilité sera assuré par les actions suivantes. »

Je ne citerai qu'une de ces actions car elle paraît avoir récemment fait l'objet de controverses :

« La préparation du remplacement des composantes nucléaires stratégiques, terrestres et pilotées, par le développement d'une nouvelle composante terrestre comportant un missile balistique léger capable de trajectoires tendues et doté d'une capacité de pénétration lui permettant d'atteindre des objectifs défendus. »

Ce programme, je l'ai dit, a été lancé et est en cours de développement.

Troisième élément très important, je crois, du point de vue de la question posée par M. Bockel :

« En outre, la France continuera à disposer d'un armement nucléaire préstratégique défini à la fois par sa valeur d'ultime avertissement, avant le recours aux armes nucléaires stratégiques, et par son efficacité militaire propre. Le Président de la République décidera de son emploi en fonction de la situation politique et militaire du moment. »

Enfin, dernière citation qui me paraît utile dans ce débat :

« L'existence d'un déséquilibre entre les forces conventionnelles en présence ne peut être compensée, pour dissuader un agresseur éventuel de toute attaque, que par le lien entre les forces conventionnelles et la menace de recours aux armes nucléaires. »

Telles sont les bases légales de notre dissuasion.

Les concepts, à ma connaissance, ne sont pas changés. Les ordres, les instructions donnés à nos troupes, je peux en témoigner, n'ont pas été modifiés depuis plus d'un an.

En ce qui concerne l'usage, je rappelle que : « le Président de la République décidera de son emploi en fonction de la situation politique et militaire du moment. »

Pour ma part, je connais aussi les déclarations les plus significatives faites par le Président de la République au début de l'année 1986 : « une gamme très étendue d'armes nouvelles et perfectionnées a complètement celle dont nous disposions ». Il mentionnait les premières commandes de Mirage 2000 N, avions porteurs de missiles nucléaires tirés à distance, qui entreront en service en 1988, le programme Hadès - « cent vingt fusées seront regroupées dans une

grande unité à partir de 1992 ». Il ajoutait : « Certaines de ces initiatives ont pour objet de parer au contournement de notre dissuasion par des frappes nucléaires concentrées sur des cibles purement militaires. D'autres visent à nous permettre d'infliger aux chars adverses des pertes décisives. » Je vous renvoie aux pages 23 et 24 du livre de M. François Mitterrand sur la politique extérieure de la France.

Ne brisons pas le consensus sur la doctrine française de défense. Ne cherchons pas des procès d'intention aux uns ou aux autres. Distinguons cette affaire d'une autre qui consiste à faire face aux conséquences de l'accord non encore signé sur la réduction des forces nucléaires intermédiaires.

Dans ce domaine aussi, il convient de distinguer entre les appréciations et les conséquences à tirer sous forme d'actes. En ce qui concerne les appréciations, on peut souligner qu'il s'agit, pour la première fois, de disparitions concertées d'armes. Cela est très positif, personne ne saurait le contester.

En outre, comme je le disais dans mon propos initial, il apparaît que la défense telle qu'elle est actuellement conçue par nos alliés dans le cadre du commandement intégré de l'O.T.A.N., n'est pas renforcée - les commandants de l'O.T.A.N. eux-mêmes le disent, il y a donc un problème...

Il semble que nous soyons tous convaincus dans cette circonstance de la nécessité pour nous, Européens, d'essayer de devenir plus solidaires. Tous les groupes qui ont voté la loi de programmation militaire se sont rejoints sur cette idée par la voix de leurs porte-parole. Il s'agit, bien sûr, de trouver les voies de ce renforcement.

Nous en avons parlé à propos de la décision prise par l'Union de l'Europe occidentale, en approuvant sa plateforme sur la sécurité européenne.

Je précise, à l'intention de M. Quilès, qu'il me semble que l'objectif n'est pas l'équilibre binaire de chaque type de forces, mais la stabilité de la paix obtenue par l'ensemble des dispositifs. Il serait quelque peu naïf de penser que la meilleure façon d'établir la paix consisterait à rendre chaque élément de la panoplie identique de part et d'autre. Comme je l'ai souligné ce matin, nous ne pourrions pas y parvenir, en ce qui concerne les forces purement conventionnelles, tant qu'il n'y aura pas de réduction spectaculaire de l'arsenal situé à l'Est.

Le problème est difficile à résoudre. Une prise de conscience est nécessaire. Une réflexion sur les solutions à apporter s'impose. Des idées sont lancées, des observations faites.

Monsieur le député, vous avez indiqué qu'il fallait faire comprendre aux Allemands que nous n'avions aucune intention de les menacer. A mon sens, c'est une proposition sur laquelle tout le monde est d'accord. (*Sourires.*) J'ai d'ailleurs été un peu étonné des répercussions considérables obtenues par une déclaration récente du Président de la République selon laquelle nos armes nucléaires étaient destinées aux agresseurs ! (*Nouveaux sourires.*)

Que cette déclaration ait eu de la résonance montre bien qu'il existe un problème. M. Fillon disait hier soir qu'il fallait comprendre les Allemands mais aussi leur faire comprendre les problèmes qui nous concernent. Ils ne peuvent pas formuler des demandes contradictoires !

Je n'irai pas plus loin dans cette « rencontre des Gaulois et des Germains », selon l'expression employée par M. Daillet ce matin, citant le général de Gaulle. Il est tout à fait essentiel que l'on se comprenne progressivement. Il ne faut pas garder les idées complètement figées ni se départir des préoccupations fondamentales qui doivent être les nôtres concernant la défense de notre territoire, la défense de nos intérêts vitaux et la défense de notre position d'Européens.

M. Sergent, hier soir, a insisté avec beaucoup d'à-propos pour que nous apprenions de plus en plus l'allemand. Dans les forces, nous apprenons davantage l'allemand que les Allemands n'apprennent le français !

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. Ils apprennent l'anglais !

M. le ministre de la défense. Bref, de part et d'autre, nous devons consentir un effort.

Sur ce point, une précision. Un député a regretté qu'une autorisation soit nécessaire pour les officiers se rendant en Allemagne. En fait, il s'agit d'une procédure utilisée pour tous les voyages à l'étranger, afin de permettre le remboursement des frais. Personne ne s'étonnera qu'elle soit en place !

Bien entendu, lorsqu'il s'agit de voyages personnels, personne n'intervient. Si on intervenait, on ne saurait que recommander vivement à nos officiers de mieux connaître l'Allemagne !

Des dispositions ont d'ailleurs été prises pour que, avant la fin du siècle, tous les généraux qui auront des commandements dans les forces allemandes ou françaises en Europe aient fait un séjour dans les forces de l'autre nation. Le rassemblement est donc nettement en marche.

Nous devons être prudents dans cette affaire et laisser les débats subalternes à la porte. Il existe une doctrine française valable aujourd'hui pour la défense de notre territoire tel qu'il est. Un certain nombre d'opérations de rapprochement délicates et progressives sont en cours. Elles exigent à la fois de l'ouverture d'esprit et du sang-froid par rapport aux intérêts en cause.

Essayons de réfléchir dans la sérénité et dans l'unité de la nation à ce problème majeur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Compte tenu du système de périodicité en vigueur dans la procédure des questions sur le budget, nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

M. François Loncle. Je ne comprends pas !

M. le président. Je ne sais pas pourquoi vous ne comprenez pas, monsieur Loncle, car il n'y a rien de changé ! Les groupes posent leurs questions à tour de rôle, par quarts d'heure.

M. François Loncle. Mais le ministre a répondu à quinze questions !

M. le président. Quand le ministre répond en une seule fois à plusieurs questions, de manière à bien informer l'Assemblée - ce qui n'a rien de répréhensible - tout le quart d'heure est utilisé et on passe au groupe suivant.

Maintenant je pense que tout est clair. Le quart d'heure consacré aux questions du groupe socialiste est écoulé et il est normal que nous en revenions aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Bernard Debré.

M. Bernard Debré. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la défense n'est pas seulement une question de matériels : elle est aussi et surtout une question d'hommes.

C'est pourquoi je tiens à rendre hommage aux sous-officiers qui sont l'ossature de l'armée française. Mais nos remerciements et notre respect doivent-ils s'évanouir du seul fait que soudain ceux qui nous ont défendus partent à la retraite ? Il me semble que nous sommes tout autant redevables à ceux qui nous servent qu'à ceux qui ont servi.

Nous voulons une armée moderne, une armée efficace mais, pour cela, il nous faut avoir des sous-officiers efficaces, parfaitement au point, qui soient des techniciens de grande valeur.

Pour avoir des cadres répondant à ces critères, pour dynamiser notre armée, pour répondre aux exigences de la défense nationale, il convient de remplacer les sous-officiers au terme de leur contrat, le plus souvent vers l'âge de trente ou quarante ans.

La rotation des cadres se fait donc, d'une part, dans l'intérêt du service, d'autre part, pour assurer la promotion et le recrutement des jeunes.

Mais recruter des cadres ne signifie pas pour autant oublier les moins jeunes. Ceux-ci doivent donc pouvoir prendre un nouveau départ dans la vie civile, sans avoir à surmonter, outre les difficultés inhérentes à la recherche d'un emploi, des handicaps supplémentaires tenant à une réglementation excessive.

Un grand pas a été fait tout récemment dans un domaine où, depuis longtemps, on n'avancait pas. Le décret du 31 juillet 1987 a, en effet, abrogé les dispositions et discriminations relatives au cumul entre un avantage vieillesse et une allocation de préretraite du fonds national de l'emploi.

Désormais, et fort heureusement, la ponction de 50 p. 100 du montant de la retraite militaire pratiquée sur l'allocation de préretraite du F.N.E. n'existe plus.

Néanmoins, des obstacles importants demeurent. Il en est ainsi de la convention d'indemnisation du chômage, dont l'article 20 dispose que les allocataires bénéficiant d'une pen-

sion de vieillesse à caractère viager verront leurs dossiers soumis à l'examen de la commission paritaire de l'ASSEDIC. Est-il besoin, monsieur le ministre, de préciser que les militaires retraités sont quasiment les seuls touchés par cette mesure ?

On peut encore évoquer le code de la sécurité sociale qui, dans son article L. 371-7 relatif aux bénéficiaires de la législation des pensions militaires, limite la possibilité de cumul entre une pension militaire et une pension d'invalidité du régime général de la sécurité sociale.

Le statut des militaires, le code des pensions civiles et militaires sont donc incomplets.

Les retraités militaires doivent pouvoir continuer leur carrière dans la vie civile sans entrave et percevoir dans leur intégralité les avantages sociaux qui résultent de l'exercice du droit au travail. Or, actuellement encore, la liste des entraves est longue, trop longue. Monsieur le ministre, quelle est votre position face à ce grave problème ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Le problème de la carrière et de ses suites est, en effet, d'autant plus important que les carrières militaires sont, dans certains cas, assez courtes et que les conversions sont devenues plus difficiles que par le passé.

Il faut considérer plusieurs aspects.

D'abord, le cumul des emplois. Plusieurs dispositions ont été prises : la suppression de l'abattement de 50 p. 100 sur les allocations perçues par les anciens militaires ayant repris un emploi et licenciés dans le cadre d'une convention du F.N.E. ; la suppression de la taxe de 10 p. 100 sur les salaires perçus par les ouvriers militaires âgés de plus de soixante ans et ayant repris un emploi dans le civil ; la suppression des dispositions restrictives contenues dans les conditions d'embauche et les dispositions relatives à l'ordre de priorité des licenciements, tous textes dont nous suivons l'application en liaison avec le ministère de l'emploi.

Il reste quelques mesures contenues dans le règlement des ASSEDIC qui sont défavorables de façon discriminatoire à nos anciens militaires. Il n'est pas de notre compétence de les modifier mais nous avons appelé l'attention des signataires de la convention de l'UNEDIC sur la nécessité de les réformer dans un souci d'équité, et nous avons le ferme espoir que nous serons entendus.

Le deuxième aspect concerne les facilités offertes aux anciens militaires pour trouver une activité civile. Des restrictions abusives étaient en effet intervenues il y a quelques années à ce sujet. Dans le cadre de la fonction publique, vous avez adopté dans les D.D.O.S. une disposition prolongeant pendant dix ans la loi 70-2, à laquelle prévoyait l'offre à des militaires d'emplois civils. Nous avons, par ailleurs, poursuivi avec les ministères concernés l'examen des emplois réservés susceptibles d'être proposés dans l'ensemble de la fonction publique : 2 705 candidats ont été admis en 1986 aux examens d'admission à ce type d'emplois et 600 ont été nommés.

Mais si l'on considère que la grande majorité des conversions se fait dans les entreprises privées, on mesure les difficultés auxquelles se heurtent les anciens militaires dans une période de chômage important. Les personnes de plus de quarante-cinq ans - on le sait - ont de grosses difficultés à retrouver un emploi. C'est la raison pour laquelle la mission pour la mobilité professionnelle doit renforcer son action. C'est la première mesure prise.

Des contacts entre nos 800 officiers conseils et les organismes locaux ou nationaux susceptibles d'offrir des emplois sont en train de se multiplier. Des stages de formation sont organisés : 271 officiers, 336 sous-officiers en ont bénéficié en 1986.

Des périodes d'essai en entreprise sont organisées par les armées : 1 366 en 1986. A ceux qui n'en bénéficient pas, un délai d'orientation de deux mois est consenti. Cette mesure a intéressé la même année 1 196 personnes. Sont également prévus dans la limite de 7 500 francs des remboursements de frais d'études entreprises dans les cinq années qui précèdent le départ de l'armée, ce qui permet aux militaires d'organiser eux-mêmes des opérations de conversion.

Enfin, pour les engagés obligés de quitter l'armée entre quatre et quinze ans de service, il est accordé des stages de formation professionnelle pour adultes. Deux cent huit engagés en ont bénéficié, 612 ont suivi des stages en milieu militaire.

Le budget envisage un certain nombre de mesures en faveur des retraités. Il s'agit de la réalisation de la troisième tranche du plan de reclassement en échelle 4 des adjudants-chefs et aspirants retraités à l'échelle 3.

Mais, à mon sens, tout cela n'est pas suffisant. Des études, auxquelles je faisais allusion ce matin, sont en cours. J'espère que nous pourrions donner un nouveau coup d'accélérateur à cette opération que je considère, pour ma part, comme une des plus importantes que nous avons à mettre en œuvre en faveur de la condition militaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Pour les dernières questions, nous en revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Monsieur le président, mon collègue Dessein participant actuellement à une réunion au ministère des transports sur le problème du T.G.V.-Nord, me demande de transmettre sa question qui porte sur la situation psychologique dans la gendarmerie.

Notre collègue se félicite que les sondages démontrent que la population a une opinion très favorable de la gendarmerie. Il y a un an, lors du débat budgétaire, il avait eu l'occasion de vous demander quelles étaient vos intentions pour remédier à la surcharge de travail imposé à nos gendarmes.

La gendarmerie s'acquitte, en effet, avec compétence et efficacité de ses missions traditionnelles de police administrative et de police judiciaire. Elle prend désormais en charge une mission militaire dans le cadre de la défense opérationnelle du territoire.

En cas de nécessité, les gendarmes ne connaissent aucune limite horaire à leurs services. Malgré une disponibilité qui ne se relâche jamais, on peut craindre un certain épuisement des hommes auxquels ne peuvent souvent être accordés les temps de repos et de permission légitimes.

Cette situation influe négativement sur la nécessaire surveillance préventive. Enfin, les transfèrements judiciaires, parfois abusifs, sont en constante augmentation et appellent une application cohérente du code de procédure pénale. Le renforcement des brigades territoriales de la gendarmerie mobile apparaît à mon collègue comme une autre nécessité.

Ayant pour la première fois en 1981 demandé la possibilité pour les appelés d'accomplir leur service national dans la gendarmerie, M. Dessein se félicite de vous voir poursuivre dans cette voie. Mais cette voie a des limites, celles des possibilités d'encadrement et il vous demande s'il vous serait possible, à partir des besoins clairement établis, de prévoir un plan raisonnable d'augmentation des effectifs sur trois ou cinq années.

Monsieur le ministre, vous connaissez nos gendarmes et la confiance que l'on peut leur faire. Ce sont des hommes de discipline et qui sont au service de l'Etat. Il faut augmenter leurs effectifs. Il faut aussi qu'ils soient sûrs de ceux qui les commandent.

Or, aujourd'hui, ils se posent un certain nombre de questions. Que se passe-t-il au ministère ? Un certain nombre de fuites ont lieu quotidiennement, et le ministre ne porte toujours pas plainte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, je voudrais tout d'abord clamer mon indignation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Non ! C'est nous qui sommes indignés, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. A propos d'une question relative à la gendarmerie, voilà qu'on me parle des inquiétudes des gendarmes en ce qui concerne leur commandement !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Parfaitement !

M. le ministre de la défense. Je suis extrêmement surpris, et je ne vois pas ce qui vous permet de mêler les gendarmes à un certain nombre d'affaires qui sont, en effet, dans les journaux !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Les gendarmes sont aussi indignés que nous, monsieur le ministre, de votre absence de décision ! C'est une question d'autorité !

M. le ministre de la défense. Permettez-moi de vous dire ceci : je suis en contact avec les gendarmes et pas un ne m'a adressé la remarque que vous me faites, pas un !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Vous êtes en train de perdre votre autorité, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Mon autorité, je m'en charge !

Plusieurs députés des groupes U.D.F. et du R.P.R. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Et votre fermeté ?...

M. le ministre de la défense. Je voudrais répondre à cette intervention telle qu'elle commençait, ce qui me fournira l'occasion de répondre également à M. Poujade et à M. Louet qui ont évoqué des questions comparables.

En effet, nous sommes tous convaincus que la gendarmerie joue un rôle essentiel dans ce pays, qu'elle le joue bien, et nous voyons qu'elle a beaucoup de travail. C'est vrai. Les problèmes à traiter à son égard sont multiples, mais je voudrais faire observer, comme je le faisais ce matin, d'ailleurs, que nous avons procédé à une augmentation significative des moyens qui lui sont consacrés.

Nous avons décidé de confier à des personnels civils certains travaux qui consommaient indûment le temps des gendarmes. La liste qui m'a été donnée correspond à 900 postes. C'est le meilleur moyen, je crois, de disposer instantanément d'autant de gendarmes compétents.

Ensuite, j'ai fait accepter la création de 1 000 postes de gendarmes auxiliaires. Si je ne suis pas allé plus loin, c'est parce que, précisément, le commandant de la gendarmerie m'a alerté sur le fait qu'il ne fallait pas augmenter exagérément leur nombre, car la gendarmerie demande, et je pense que c'est l'intérêt national, à conserver sa qualité. Vous le voyez, diverses mesures sont contenues au sein du budget pour 1988, mais il faudra que les budgets ultérieurs continuent à traiter ce problème, de la même façon qu'il faudra continuer à pourchasser les activités dans lesquelles les gendarmes n'ont rien à faire.

Il arrive que des représentants de l'Assemblée me fassent part de leurs préoccupations, légitimes, d'ailleurs, après le regroupement de telles ou telles brigades. Mais les situations évoluent, et la répartition de la population, par exemple, ne reste pas toujours identique. C'est pourquoi, et conformément aux termes d'un accord de répartition des responsabilités entre la police et la gendarmerie en cas de mouvement de population, il y a lieu, parfois, de faire certains changements.

Dans un autre ordre d'idées, les délinquants, hélas ! se « perfectionnent », si je puis dire, et nous sommes donc amenés à perfectionner nous aussi les méthodes de la gendarmerie, en particulier à créer des pelotons de sécurité et d'intervention. Ce rappel me conduit à dire que la répartition de la gendarmerie sur le territoire ne doit pas entraîner une dispersion exagérée, source d'affaiblissement. Vous le voyez, il y a donc tout un ensemble de questions.

J'ai noté ce que vous avez dit et ce que disait hier M. Poujade, avec une grande conviction, sur les problèmes de transfèrement. Nous examinons avec le ministère de la justice dans quelles conditions il serait possible d'éviter des déplacements qui sont inutiles et les cas dans lesquels la police, dans les zones urbaines où elle est déjà présente, pourrait en prendre la responsabilité. On aurait là un meilleur résultat.

Enfin, il faudra que nous procédions à un réexamen approfondi de l'organisation de la défense opérationnelle du territoire.

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, pour la dernière question.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, vous avez dit ce matin que mon rapport sur les personnels militaires et le service national était excellent. Vous savez, je ne

dois ce compliment qu'à la qualité des réponses qui m'ont été fournies par les personnels de votre maison, de grande qualité, et du personnel de l'Assemblée, que je remercie évidemment !

Je dois ajouter toutefois que j'écrivais pour une grande part la même chose dans mon rapport d'information sur les formations d'officiers et de sous-officiers en 1982. Je vous conseille de le lire, monsieur le ministre !...

Dans le cadre de mon rapport budgétaire, j'ai rencontré le responsable du contrôle des armées, M. Blandin, avec lequel j'ai eu une conversation intéressante, même s'il m'a dit que, bien sûr, il ne pouvait pas dire un certain nombre de choses. Ayant un peu travaillé dans ce cadre, je comprends tout à fait qu'il ne soit responsable que devant vous. Mais quelle n'a pas été ma surprise lorsque j'ai lu dans la presse des informations qui ne nous avaient pas été refusées, certes - au vrai, nous ne les avions pas demandées - mais à propos desquelles la transparence laissait à désirer.

Alors, je comprends aujourd'hui, et je la partage, l'amertume du contrôle général et j'espère que des explications rapides viendront mettre un terme à ce flou actuel.

Mme Avice, qui aurait aimé vous poser la question suivante, a dû s'absenter il y a quelques instants et je vous la poserais donc à sa place.

Monsieur le ministre, ne craignez-vous pas que, devant la diminution des crédits du titre III, la grogne ne s'installe chez les personnels militaires et que, du fait d'un manque de moyens qui crée forcément une certaine ambiance et pèse sur la qualité du cadre de vie, ne se crée un climat qui jouera sur l'opinion que les appels se feront de leur service ?

Je sais que vous nous avez donné en commission des assurances sur les carburants et sur le temps d'entraînement. Mais cela ne suffit pas pour créer une motivation et il risque d'y avoir de la morosité ou du découragement, ne serait-ce qu'à cause de la surcharge de travail d'une partie de l'encadrement.

Par ailleurs, et Mme Avice rejoint forcément les préoccupations que j'avais ce matin, quelles sont vos intentions à propos de la diversification des formes du service entreprise ces dernières années ?

La troisième question porte sur la conscription. J'ai le sentiment que certaines recherches entreprises n'ont pas été poursuivies. Une réflexion sur une plus grande diversification du service doit nous conduire à étudier les nécessités de la défense civile et de la défense opérationnelle du territoire.

Comment la D.O.T. va-t-elle s'installer avec efficacité sur tout le territoire ? Quels liens existeront avec la défense civile ? Comment concevra-t-on, d'ailleurs, cette forme de défense ? Quelle sera la tâche des réservistes, tant au niveau de la D.O.T. qu'à celui de la défense civile ? J'ajoute que, dans ces deux domaines, D.O.T. et défense civile, il y a très certainement une réflexion à mener sur nos besoins pour améliorer encore le contenu du service national et pour mieux définir la tâche des réservistes. Il s'agirait de donner à beaucoup d'autres une affectation utile, car ce n'est actuellement le cas que pour 10 p. 100 d'entre eux.

Au-delà des problèmes de diversification, je voudrais faire une remarque d'ordre général. Pourquoi ne pas poursuivre la réforme engagée qui consistait à mieux coordonner les préparations militaires, la période de service actif et l'affectation dans la réserve, afin d'éviter que les jeunes n'aient le sentiment de faire une préparation militaire ne servant à rien et ensuite de devenir des réservistes inutiles ?

La dernière question concerne à la fois les appelés et les militaires de carrière. La qualité du service dépend aussi, vous le savez, de la formation de l'encadrement. Quel sera l'effort en matière de formation et quelle sera l'évolution des écoles militaires ? Voilà, monsieur le ministre, quelques questions sur lesquelles Mme Avice, et moi également, souhaitons que vous nous indiquiez vos intentions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Plus qu'une question, c'est, en effet, un très vaste programme ! Je ne voudrais pas poursuivre exagérément cette controverse, mais si les questions que vous avez posées à propos de la condition militaire étaient les mêmes en 1982... concluez vous-même !

M. Jean-Guy Branger. Bonne réponse !

M. le ministre de la défense. Sur un sujet aussi sérieux, je suis heureux que nous partagions les mêmes préoccupations, et je crois que ce consensus rendra plus facile l'obtention des moyens qui sont nécessaires.

D'ailleurs, d'ici quelques semaines, vous constaterez, je l'espère, que le Gouvernement est particulièrement actif.

Vous avez posé une autre série de questions relatives à la D.O.T. et à la défense civile. Y répondre dans le détail demanderait un temps considérable, et, au demeurant, un débat s'est déjà déroulé au Parlement sur ce sujet. La défense civile, vous le savez, ne relève pas directement du ministère de la défense. Je n'entends donc pas ouvrir une discussion mais je puis vous dire qu'il me semble, en effet, que l'on devrait pouvoir mieux organiser la défense opérationnelle du territoire et les relations avec les autorités civiles. Ce sujet rejoint d'ailleurs indirectement les questions que vous avez posées sur le service national.

M. le secrétaire d'Etat a abondamment répondu à propos des réserves et il vous a montré combien nous étions actifs en la matière et quelle importance nous attachons à leur rôle. La défense civile constituerait évidemment un domaine dans lequel elles pourraient être particulièrement actives et particulièrement efficaces, mais cet enracinement de la défense dans le tissu même de notre territoire peut être obtenu par le service national. Nous nous attachons à agir le plus possible en ce sens, car cela est très important.

Cependant nos études sur les nouvelles formes de service national ne sont pas suffisamment avancées pour que nous nous sentions en mesure de proposer des dispositions législatives correspondantes, sauf pour ce qui concerne la possibilité de servir dans la gendarmerie et dans la police, sujet qui a été récemment traité à l'Assemblée.

Dans l'ensemble, le service national suscite peu de critiques alors qu'il constitue une tranche de vie si importante pour les jeunes. Je me rends souvent dans les unités et je constate combien la génération actuelle de jeunes est admirable. Les appelés sont touchants dans la façon dont ils parlent du service national et dans la façon dont ils l'exécutent.

Même si l'on peut toujours perfectionner le service national, il faut reconnaître qu'il a beaucoup de qualités. Avant de changer quoi que ce soit dans un domaine aussi difficile, il faudra faire attention.

J'ai déjà exprimé certaines idées sur ce que l'on pourrait faire de plus, sans toucher au principe selon lequel tout jeune Français doit un an de solidarité à la collectivité, mais en faisant en sorte, hors des privilèges, qu'il soit, dans toute la mesure du possible, tenu compte des goûts et des capacités des intéressés. Nous avons engagé des études sur ce sujet, mais elles n'ont pas encore abouti. J'espère que nous pourrions en parler plus utilement un peu plus tard.

Quant aux écoles, je pense qu'elles remplissent actuellement très bien leur fonction. Vous savez qu'elles sont une activité essentielle de la défense et qu'une grande partie de nos cadres se consacre à l'enseignement, qu'il s'agisse de l'enseignement à l'intérieur des armées ou de l'enseignement ouvert sur l'extérieur, ainsi que je l'ai indiqué à M. Bernard Debré. Je peux vous garantir que c'est une activité en faveur de laquelle nous ne relâcherons pas nos efforts. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions qui ont été ou ne peuvent plus approfondies !

Avant d'aborder l'examen des crédits, la parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, je tiens, par scrupule, à répondre à quelques questions auxquelles je n'ai pas encore répondu, notamment dans mon intervention sur la présentation générale du budget, parce que les circonstances ne s'y prêtaient pas.

J'indique d'abord à M. Brocard que nous devons effectivement retenir les enseignements donnés par la présence de notre marine dans le Golfe. Un grand débat s'est déroulé l'an dernier sur les choix de notre politique de défense, et nous avons retenu ceux qui nous paraissaient les plus appropriés.

M. Louet a également souligné hier que nous serions amenés à faire de nouveaux choix. Cela est évident, mais l'important est d'avoir une défense cohérente. Je pense que tel est bien le cas et que notre défense est compatible avec

les moyens que nous y consacrons. Aussi longtemps que cela sera possible, personne ne devrait le regretter, bien au contraire.

La marine française, actuellement présente au Moyen-Orient, y accomplit des actes admirables, même si les opérations de désinformation auxquelles certains se sont livrés peuvent laisser croire le contraire. Elle a été la première à arriver sur les lieux pour déminer et c'est elle qui a obtenu les meilleurs résultats. Nous pouvons être fiers de notre marine.

Le problème des bateaux de présence, soulevé notamment par M. Daniel Colin, et, d'une façon générale, ceux de la flotte de surface ne sont pas encore réglés. Mais la période que couvre la loi de programmation n'est pas terminée et nous avons actuellement des perspectives dont j'espère qu'elles apporteront une solution.

S'agissant de l'armée de l'air, je crois avoir déjà répondu ce matin sur l'intérêt de ne pas vouloir tout faire par nous-mêmes, mais je n'ai pas parlé du programme de l'avion de combat futur français. Ce sujet a été évoqué par de nombreux orateurs : MM. Gérard Bechter, Louet, Roger-Machart et Quilès.

Je dois dire que ce programme se déroule de façon tout à fait satisfaisante et selon les plans prévus. Je rappelle qu'il a été déclenché en octobre 1986 par la commande du développement du moteur. Les études concernant le démonstrateur Rafale ont très bien avancé et donné d'excellents résultats. Les études relatives aux dispositifs électroniques, qui, avec les moteurs, sont sur le chemin critique, semblent également se dérouler normalement. Pour ce qui est de la cellule, nous avons bon espoir qu'elle répondra aux caractéristiques, notamment à celles de furtivité, que nous croyons nécessaires pour un avion compétitif des années 1990.

Certes, les discussions avec nos associés n'ont pas encore complètement abouti, mais les conversations se poursuivent. Il est fort regrettable que nous n'ayons pas réussi à constituer une alliance dès le départ. Une entente serait une source indéfinie d'efficacité, car si nous pouvions déboucher sur des associations, nous pourrions situer notre industrie aéronautique au meilleur niveau à la fin des années 1990.

Il s'agit là de l'un des fleurons de notre industrie de l'armement et je remercie M. Bechter d'avoir présenté un excellent diagnostic sur la façon dont nous devons agir pour faciliter nos exportations.

Notre industrie de l'armement a également été évoquée par M. Boucheron et par d'autres parlementaires à propos du G.I.A.T. Vous savez que nous avons trouvé une situation très délicate à cause de l'existence d'un déficit de charges et de commandes considérable. Le problème devait être traité à la fois par des réductions d'effectifs et par des prises de mesures préparant cet ensemble industriel à être efficace dans l'avenir. L'évolution en la matière est meilleure qu'on aurait pu le penser.

Les problèmes financiers ont été traités par beaucoup d'entre vous.

A ce propos, je ne crois pas qu'il soit très utile de parler des reports de charges que l'on redoute. Je rappelle simplement que nous avons trouvé des reports de charges que l'on ne redoutait pas mais qui existaient bel et bien ! Je n'en dirai pas davantage.

Pour certains, le budget est trop faible. Je ne connais d'ailleurs aucun ministre qui ne souhaiterait avoir un budget plus élevé. Je note cependant que notre budget est trop faible, notamment, pour le groupe socialiste. Cela est très bien et j'ai cru comprendre que c'est la raison pour laquelle il ne le votera pas.

M. Paul Quilès. Vous n'avez pas bien compris, monsieur le ministre. Relisez mon intervention !

M. le ministre de la défense. Je me reporterai à votre intervention quand elle sera publiée au compte rendu. Donc ce budget n'est pas trop faible.

M. Paul Quilès. Il est mal composé. Vous tirez des chèques en blanc sur l'avenir !

M. Arthur Pœcht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les titres V et VI. Pour ce qui est de composer, vous savez le faire !

M. Arthur Dehaine. C'est la salade socialiste !

M. le ministre de la défense. Par ailleurs, M. Boucheron s'est demandé ce que nous aurions dit si l'on nous avait présenté un budget pareil lorsque nous étions dans l'opposition. Je m'en voudrais de laisser cette question sans réponse. Je lui réponds donc que nous aurions été enchantés !

Un député du groupe communiste. J'en suis bien sûr !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Nous l'aurions voté !

M. le ministre de la défense. D'autres parlementaires auraient souhaité que notre budget atteigne les 4,5 p. 100 du P.I.B. Cela est peut-être souhaitable, mais nous suivons déjà une bonne trajectoire. En tout état de cause, n'oublions jamais que l'on ne peut pas construire une défense qui ne soit pas cohérente avec la capacité économique du pays.

M. Bouvard a souligné tout ce qui avait été fait. Nous nous efforçons en effet d'utiliser au mieux les crédits dont nous disposons mais, ainsi que je le soulignais ce matin, l'idéal est non de dépenser les crédits, mais d'obtenir des résultats.

A propos du titre III, certains orateurs ont estimé que ses crédits ne devraient jamais représenter moins de 47 p. 100 du budget. Je ne sais pas si cela est fondé, car je ne suis pas persuadé que le mouvement général du développement de l'automatisation ne nous obligera pas à accroître la part des investissements. Pour ce qui est, par exemple, des gardes assurées autour des installations militaires, le développement des systèmes automatiques devrait permettre, au prix d'un accroissement des investissements, de réduire la main-d'œuvre employée dans des tâches qui ne sont pas celles qui réjouissent le plus les appelés.

M. Paecht a présenté des amendements relatifs à la technicité financière de notre budget. Ils sont justifiés, mais ils ne seront pas discutés dans le cadre de notre débat.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Ce sera avec les comptes spéciaux du Trésor.

M. le ministre de la défense. Je crois que le ministère du budget a adopté une attitude positive à l'égard de ces propositions.

Nous avons beaucoup parlé de la condition militaire ainsi que des retraités. Je n'y reviens que pour évoquer un sujet sur lequel je n'ai pas répondu : l'hôpital militaire de Rochefort. Je tiens, en effet, à indiquer à M. Branger que nous nous en occupons beaucoup. Des études sont en cours sur la possibilité de le transformer afin de permettre l'accueil de retraités et de personnes âgées. Elles ne sont cependant pas encore assez avancées pour que je puisse donner une bonne nouvelle. Leur résultat sera peut-être positif, mais je n'ai pas l'habitude de prodiguer des promesses prématurées.

Le secrétaire d'Etat a beaucoup insisté sur l'importance que nous attachons au maintien et au développement de l'esprit de défense. S'il ne l'avait pas fait, j'aurais consacré un développement à ce sujet pour montrer toute l'importance que nous y attachons. J'apporterai néanmoins quelques précisions sur des points particuliers.

M. Peyrat et M. Sergent ont évoqué le SIRPA et la désinformation. Hier, M. Sergent avait l'air de penser que nous avions abandonné notre action dans ce domaine. N'en croyez rien. Nous la poursuivons et nous avons des dossiers sur des cas de désinformation que nous avons repérés.

M. Gérard Fuchs et M. François Loncle. Le Figaro !

M. le ministre de la défense. Les parlementaires intéressés par ces affaires seront naturellement les bienvenus et nous leur fournirons les dossiers correspondants. Cela nous sert parfois à agir.

Ainsi, les désinformations multiples qui venaient de Libye pour essayer de démontrer que la guerre qui se déroulait au Tchad était une guerre franco-libyenne et non une guerre tchado-libyenne étaient particulièrement visibles et particulièrement claires.

Nous faisons des progrès en la matière et, le 10 décembre, sera inauguré le Centre opérationnel d'information de défense à l'Ecole militaire.

Il est un point que j'ai gardé pour la fin, car il a une importance capitale : c'est la question du moral des armées qui a été abordée par plusieurs d'entre vous, M. Briant, M. Bigeard, M. Sergent, M. Peyrat. Ce moral constitue en effet l'assise principale de notre défense et nous y sommes extrêmement attentifs. Nous pouvons considérer que les offi-

ciers, les sous-officiers et les militaires qui œuvrent, plus discrètement que d'autres d'ailleurs, dans la nation, ont la mystique de leur travail et la conviction qu'ils doivent être dévoués et disponibles pour le service de la nation. Nous n'avons pas de craintes à nourrir à cet égard, ce qui ne signifie nullement que nous ne devons pas les soutenir, bien au contraire.

A propos d'un cas précis évoqué par M. Sergent, je ne veux pas laisser dire qu'un général de l'armée française reçoit des reproches sans que son ministre intervienne. Le général auquel il a été fait allusion a bien agi. Je le couvre intégralement. Des erreurs de commandement avaient été commises. Il a pris sur lui de les redresser. Il a informé, ce qui est l'une des responsabilités actuelles du commandement et je dois l'en féliciter.

Cette approbation ne veut pas dire que lorsqu'il n'y a pas d'erreur de commandement, les méthodes les plus traditionnelles ne soient pas à suivre. Il ne faudrait pas s'imaginer que parce que l'on veille à avoir un commandement moderne, on a l'intention de le laisser s'affaiblir. Je fais donc une mise au point, à l'avance, pour le cas où mes propos seraient mal compris.

M. le secrétaire d'Etat a décrit l'action que nous menons dans le domaine du patrimoine. Je vous précise que cette action ne concerne pas seulement des monuments ; elle s'adresse aussi au pays. Notre défense s'est construite sur des traditions, sur des valeurs. Celles-ci demeurent bien vivantes dans nos armées et nous tenons à les respecter. En même temps, nos armées sont modernes. Cela a été rappelé par M. Poujade, à propos de la gendarmerie, par M. Briane, à propos de l'armée de terre, et on pourrait en dire autant, bien sûr, à propos de la marine et de l'armée de l'air.

Tradition et haute technicité sont les deux caractéristiques de notre défense. Permettez-moi de vous dire que les hommes qui œuvrent au sein de la défense en sont de brillants représentants. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'article 34.

Article 34

M. le président. « Art. 34. - I. Il est ouvert au ministre de la défense pour 1988, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 914 740 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. Pour 1988, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III « Moyens des armes et services » s'élèvent au total à la somme de - 96 480 000 F.

« M. Chauveau et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 323, ainsi rédigé :

« Réduire de 3 623 000 francs les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 34. »

La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. La création d'emplois budgétaires suppose une analyse exhaustive des moyens et des charges. Or, monsieur le ministre, vous avez avoué n'avoir pas encore eu le temps de la faire. Vous proposez ainsi 1 200 suppressions d'emplois, qui n'interviendront pas avant le 1^{er} juillet 1988, puisque vous avez voulu vous donner du recul pour répartir cette baisse des effectifs entre les différentes armées.

Vous nous avez précisé ce matin que vous aviez à gérer la déflation des années 1983-1987. Je remarque que vous l'avez menée jusqu'au bout, puisque vous l'avez poursuivie au cours de la dernière année du programme prévu. Dans la mesure où cela était conforme à ce que nous avions prévu, et longtemps à l'avance, il était plus facile de gérer cette déflation. Nous avions d'ailleurs souligné à l'époque qu'il était normal de réajuster les emplois, notamment dans les forces opérationnelles, où il y avait déflation trop importante du nombre des appelés.

Aujourd'hui, tous les experts que j'ai rencontrés, dans le cadre de cette préparation budgétaire, ont insisté - je partage leur point de vue - sur le fait que la politique de gestion des effectifs doit être planifiée. Tous regrettent l'échenillage auquel les obligent les décisions tardives. Je ne cite que d'une façon générale le fait que les matériels modernes, par

leur automatisation et par le degré d'intégration dans les systèmes d'armes complexes, font appel à du personnel de plus en plus qualifié. Or la déflation des effectifs entraîne inéluctablement une diminution des recrutements, donc des encadrements subalternes de base : lieutenants pour le corps des officiers, sergents pour le corps des sous-officiers.

Les cadres de contact sont ainsi surchargés au point que les sergents, quand ils sont spécialisés - nous avons des cas, notamment en informatique - se font débaucher par de grosses entreprises. Ainsi la déflation des effectifs rend plus difficile la politique de gestion des carrières, tarissant leur recrutement et limitant leur réengagement. La gestion des personnels ne supporte donc pas des improvisations.

Une déflation des effectifs est une opération difficile si l'on ne veut ni tarir les recrutements, ni prendre de mesures brutales de dégagement des cadres. Elle suppose, vous le savez, un ajustement de la pyramide des carrières. C'est une opération de longue haleine qui doit se fonder sur la définition d'une structure d'armée. A ce propos, j'ai entendu ce matin M. Fillon, le président de la commission, et M. Louet parler de « réformes de structures ». Ils en ont dit trop ou pas assez. Dès lors, je me pose la question : quelle est aujourd'hui la position du R.P.R. ?

M. le président. Cher collègue, restons-en à l'amendement. Le règlement de l'Assemblée interdit les interpellations réciproques !

M. Guy-Michel Chauveau. Je conclus, monsieur le président.

En ce domaine, l'impatience n'est pas de mise ; par conséquent, il faut du temps. Telle est la raison de notre amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Pœcht, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Je ferai néanmoins quelques remarques à M. Chauveau et lui adresserai une demande.

Son argumentation a peu de rapport avec son amendement qui tend à réduire les crédits pour le renforcement de l'encadrement de la direction des armements terrestres. Or, comme nous, M. Chauveau a visité les états-majors, les entreprises industrielles. Nous avons tous entendu le même son de cloche : nous ne disposons pas d'un personnel hautement qualifié ce qui empêche la D.A.T., mais aussi le G.I.A.T., de suivre les progrès technologiques et de diversifier les productions.

Cet amendement, s'il était adopté, serait extrêmement grave parce qu'il renforcerait cette insuffisance de personnel technologique. De nombreux orateurs ont d'ailleurs formulé des remarques sur la nécessaire évolution des structures. Dans mon intervention, je me suis aussi demandé si nos industries d'armement d'Etat ne devraient pas devenir des établissements publics - je n'ai pas parlé de privatisation - de telle sorte qu'elles soient placées dans des conditions scientifiques, technologiques et commerciales de nature à leur permettre de s'associer avec d'autres industries françaises ou européennes.

Monsieur Chauveau, votre amendement est donc particulièrement malvenu.

Vous mettez en rapport déflation et embauche. Il y aura certainement, par nécessité, déflation sur certains postes et embauches sur d'autres. On ne va pas fixer des règles rigides de déflation sans tenir compte des nécessités des établissements.

Monsieur Chauveau, je demande, à titre personnel, que cet amendement soit repoussé, mais ce serait encore mieux si vous le retirez.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. La commission n'a pas été saisie de cet amendement, mais je suis persuadé qu'elle aurait suivi les conclusions du rapporteur de la commission des finances dont la sagesse est grande.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je comprends très bien le problème que soulève M. Chauveau. Je crois que nous avons tous ici la volonté de placer nos arsenaux dans la meilleure situation possible. La solution réside dans des ajustements

d'effectifs dans un sens, mais si l'on ne faisait que cela on courrait le très grave risque d'avoir un ensemble industriel rétréci alors qu'il faut lui donner la possibilité de se développer vers l'avenir.

Connaissant les préoccupations de M. Chauveau, je suis persuadé que nous visons le même objectif. Je ne pense pas que ce soit en réduisant les crédits du ministère de la défense que l'on pourrait améliorer la situation.

Je partage donc le même avis que M. Pœcht.

M. le président. Est-ce que ces informations vous conduisent à retirer l'amendement, monsieur Chauveau ?

M. Guy-Michel Chauveau. M. le ministre ne m'a pas répondu complètement. J'aurais voulu qu'il s'engage davantage sur une politique bien pensée de création, de déflation sur un temps plus long. Cependant, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 323 est retiré.

MM. Jacques Peyrat, Holoindre, Porteu de la Morandière et Sergent ont présenté un amendement, n° 326, ainsi rédigé :

« Réduire de 11 millions de francs les crédits du paragraphe II de l'article 34. »

La parole est à M. Jacques Peyrat.

M. Jacques Peyrat. Nous avons été extrêmement surpris et choqués, monsieur le ministre, d'apprendre, de notre collègue Briane, que le chef d'état-major de l'armée de terre avait pris la décision de ne plus mettre dans le paquetage de l'appelé la tenue de sortie.

Vous savez, monsieur le ministre, combien nous sommes attachés à l'esprit de défense. Nous sommes peut-être vieux jeu, mais nous pensons que l'uniforme concourt au respect de l'esprit de défense.

M. Arthur Dahaine. Très bien !

M. Jacques Peyrat. Les militaires, que nous avons rencontrés, nous ont dit que si certains soldats usent de l'autorisation qui leur a été donnée de sortir des casernes dans leur uniforme à eux, c'est-à-dire le blue jean,...

M. Arthur Dahaine. C'est une erreur !

M. Jacques Peyrat. ... un certain nombre de chasseurs alpins, d'appelés parachutistes de la 11^e D.P., de simples biffins, d'artilleurs ou de cavaliers sont fiers de sortir en tenue, avec la fourragère si le régiment l'a eue, avec leurs insignes et de rentrer chez eux en uniforme.

M. Arthur Dahaine. Ils ont raison !

M. Jacques Peyrat. Cela n'est plus possible. Dès lors, ils ont le choix entre reprendre leurs affaires civiles ou le treillis pour sortir le soir.

Nous estimons que cette décision est mauvaise et qu'elle ne concourt pas du tout à l'esprit de défense. Elle aurait été prise il y a un an, mais elle a été portée à notre connaissance il y a seulement quinze jours.

Il paraît que l'économie serait de 1 000 francs par paquetage.

Le ministère de la défense octroie diverses subventions : à l'amicale nationale des anciens de l'école des troupes aéroportées - je ne vois pas pourquoi car il y a l'U.N.T.P. et cela suffit -, à l'association des amis du musée de la mer pour l'Atlantique, à l'association des colombophiles, à l'association française pour le contrôle industriel de la qualité, au réseau des émetteurs français, à l'association Forum pour l'indépendance et la paix, à Espace 89, à la convention pour l'armée nouvelle, section d'Issy-les-Moulineaux !

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, qu'il fallait faire des choix. Vous les avez faits dans la loi de programmation militaire. Là aussi, il faut en faire : ou on continue à subventionner ces petites associations pour 11 millions de francs, soit à peu près ce que représente le coût du paquetage des appelés de l'armée de terre qui dure trois ou quatre ans avec nettoyage éventuel, ou on supprime ces subventions et on transfère ces crédits à l'armée de terre pour que nos soldats, qui sont nombreux encore à avoir la fierté de l'uniforme, puissent le remettre pour aller chez eux.

M. Arthur Dahaine. Très bien !

M. Jacques Peyrat. Vous êtes suffisamment grand clerc pour savoir qu'en certaines occasions le soldat doit être en tenue de sortie : prises d'armes, aller à l'hôpital. Dès lors les

militaires sont obligés de se parer, entre régiments, des tenues de différentes tailles. C'est absolument aberrant. C'est le règne du père Ubu.

Je comprends bien qu'il faille faire des économies pour pouvoir faire autre chose. Eh bien, je vous en propose une sur les subventions pour redonner à nos appelés une tenue de sortie. Je crois que tout le monde y trouvera son compte, y compris l'esprit de défense auquel je sais que vous êtes, autant que moi, attaché, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Pascht, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de cet amendement. Je donnerai donc un avis strictement personnel.

Comme M. Peyrat, je regrette que la tenue de sortie, en particulier pour les appelés de l'armée de terre, soit supprimée ou en voie de disparition. J'estime en effet qu'il est bon que ceux qui portent un uniforme, ne fût-ce que de manière temporaire, puissent le faire avec fierté. Malheureusement, la réalité est aujourd'hui différente. Ainsi mon fils, qui faisait son service à Aix, demandait à sa mère de lui apporter une tenue civile car il ne voulait même pas sortir de son casernement en tenue militaire. On peut le déplorer, mais c'est comme ça. Il n'y a pas si longtemps, on pouvait encore lire des articles qui rapportaient que des jeunes en uniforme se faisaient injurier dans des établissements publics, dans des bals ou dans le métro.

Faisons quelque chose pour revaloriser le service militaire - je crois que c'est en cours - améliorons l'esprit de défense, faisons que les jeunes soient à nouveau fiers de porter l'uniforme. Je suis pour !

Quant à votre proposition de supprimer les subventions, qui n'a aucun rapport avec la formulation, je demande à l'Assemblée de la repousser.

M. Jacques Peyrat. C'est un gage.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. La commission de la défense n'a pas examiné cet amendement. Je dois toutefois vous informer, monsieur le ministre, que, à la suite du rapport de M. Briane devant la commission, la plupart des membres de la commission s'étaient émus de cette mesure. Vous pourriez nous apporter une information complémentaire sur ce sujet. Vous pourriez réexaminer cette question. De son côté, M. Peyrat pourrait retirer un amendement qui priverait des associations utiles et méritantes de moyens de fonctionnement qui leur feraient cruellement défaut.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, je découvre l'amendement n° 326 qui ne figure même pas sur la feuille de séance. J'avoue humblement ne pas être capable de répondre de façon circonstanciée, n'étant pas informé en détail sur cette affaire.

Je ferai cependant quelques observations.

Je ne crois pas que le problème que vous soulevez, monsieur Peyrat, soit très brûlant et je préfère le faire étudier avant de me prononcer. Je vais réagir avec vous comme je réagirais si le chef d'état-major venait m'en parler. Vous venez de me dire que cela coûte 1 000 francs par paquetage ; il y a 270 000 appelés ; cela fait donc 270 millions de francs.

M. Jacques Peyrat. La mesure touche seulement l'armée de terre !

M. le ministre de la défense. Cela fait tout de même une grande partie.

M. Jacques Peyrat. Les deux tiers !

M. le ministre de la défense. Les deux tiers de 270 millions représentent tout de même une dépense assez importante.

Votre amendement aurait donc pour conséquence de supprimer 11 millions de francs sur une dépense beaucoup plus importante. Donc je suis soupçonneux.

On a parlé de l'esprit de défense. Je ne crois pas qu'il faille se gausser des contributions apportées aux associations. Elles ont quelquefois des noms un peu surprenants par rapport à la défense, mais elles regroupent des gens qui ont proposé un projet, une manifestation favorable à la défense en général. D'ailleurs vous pouvez le contrôler puisqu'on vous en fournit la liste et nous sommes là pour vous donner toutes les informations que vous jugeriez utiles.

Je vous demande donc de me laisser étudier cette affaire plus à fond et de ne pas me priver de ces 11 millions de francs.

M. le président. Monsieur Peyrat, quel sort réservez-vous à votre amendement ?

M. Jacques Peyrat. Puisque nous parlons défense, j'ai bien évidemment sonné le clairon ! Je voulais appeler votre attention, monsieur le ministre. Je retire mon amendement. Mais je vous demande instamment, non seulement avec les membres de mon groupe mais aussi avec les autres députés qui, comme le rappelait avec beaucoup de délicatesse notre président tout à l'heure, assistaient à la réunion de la commission de la défense nationale et étaient solidaires de notre émoi, de revoir cette question. Si vous m'en donnez l'assurance, comme vous venez de le faire, et sachant que vous êtes attaché comme nous et autant que nous à l'esprit de défense, je vous ferai confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. L'amendement n° 326 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 34.

(*L'article 34 est adopté.*)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à l'article 35.

Article 35

M. le président. « Art. 35. - I. Il est ouvert au ministre de la défense pour 1988, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V : Equipement.....	105 596 000 000 F.
« Titre VI : Subventions d'investissement accordées par l'Etat	324 000 000 F.

« Total 105 920 000 000 F.

« II. Il est ouvert au ministre de la défense pour 1988, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V : Equipement.....	25 464 224 000 F.
« Titre VI : Subventions d'investissement accordées par l'Etat	178 236 000 F.

« Total 25 642 460 000 F.

A l'article 35, sur le titre V, je suis saisi de plusieurs amendements.

L'amendement n° 315, présenté par M. Michel Peyret et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 300 millions de francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 200 millions de francs. »

La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Cet amendement vise à supprimer les crédits de paiement et les autorisations de programme consacrés à l'armement chimique.

Je profite de cet amendement pour constater qu'il aura fallu l'intervention de mon collègue de groupe Michel Peyret pour que l'on trouve les mots « paix » et « désarmement » dans l'intervention de M. le ministre de la défense cet après-midi. Malheureusement, il ne s'agit que de mots.

Comme les députés communistes l'avaient dit lors du débat sur la loi de programmation militaire, la décision prise de fabriquer l'arme chimique traduit une volonté très nette d'enfoncer encore un peu plus loin la France dans la course aux armements et un tournant dans sa doctrine militaire. En effet, jusqu'à présent, la force de frappe constituait la réponse à une attaque chimique. S'il n'en est plus ainsi, alors même que la France renforce, contre toutes raisons d'ailleurs, sa force de frappe, c'est bien que nous avons désormais rejoint la stratégie de riposte graduée qui est au cœur de la stratégie

agressive de l'O.T.A.N. Nul doute aussi que le renforcement, cette année, des moyens prévus pour l'arme chimique soit aussi une façon de répondre négativement aux propositions de paix qui se multiplient dans le monde et de rejeter ainsi le processus de désarmement en cours.

M. Henri Louat. En Afghanistan !

M. Jacques Rimbault. Cette politique, qui ne peut satisfaire que les groupes industriels et financiers de l'armement, ceux de la chimie dans le cas présent, est dangereuse pour notre pays, pour sa sécurité et pour son indépendance. En renonçant à s'équiper de l'arme chimique, la France ferait au contraire un pas significatif, d'autant que l'arme chimique a aussi une valeur symbolique très prononcée, dans le sens de la paix. C'est ce pas que nous vous demandons de lui faire franchir en votant cet amendement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement.

Nous commençons l'examen d'une série d'amendements visant progressivement au désarmement unilatéral, et strictement unilatéral, de l'armée française.

M. Pierre Delmer. Très juste !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. S'agissant de cet amendement, dont l'objet est de réduire les crédits pour l'armement chimique, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que nous n'avons aucune raison de nous priver d'un armement qui est dans l'arsenal de toutes les forces du pacte de Varsovie : 5 p. 100 du stock de munitions du pacte de Varsovie sont des munitions chimiques.

M. Jacques Rimbault. Vous ne pouvez pas rester en France ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je ne peux pas rester en France puisqu'il s'agit éventuellement de nous défendre contre tout ce qui peut venir de ce côté-là.

M. Bernard Debré. Ils veulent faire la guerre tout seuls !

M. Jean Jarosz. On veut la paix !

M. le président. Mes chers collègues, ce débat, jusqu'à présent, est resté serein.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je rappelle à l'Assemblée que l'armée soviétique dispose de 45 000 spécialistes de l'arme chimique, qui n'est pas restée dans les tiroirs : elle a été largement utilisée en Afghanistan. En conséquence, je ne peux pas dire aujourd'hui qu'elle ne sera pas un jour utilisée contre nous.

Je vous demande de repousser cet amendement.

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais je suis persuadé que, si elle l'avait fait, elle l'aurait rejeté, car elle est plus soucieuse, s'agissant des armements chimiques, de la sécurité des forces françaises que de celle de ses adversaires.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je crois m'être expliqué de façon générale sur le sujet.

Le Gouvernement refuse l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 315. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. L'amendement n° 316, présenté par M. Michel Peyret et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 8 763 millions de francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 8 797 millions de francs. »

La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Le présent amendement, qui propose de supprimer les crédits destinés à une recherche coûteuse et dangereuse en matière d'atome stratégique et tactique, illustre le type de mesure que la France devrait prendre pour contribuer au processus de désarmement nucléaire. Les économies ainsi réalisées permettraient de redonner, en particulier à l'industrie d'armement de l'Etat, la place que vous lui refusez dans la fabrication des armes qui sont, elles, nécessaires à la défense nationale.

C'est pourquoi je voudrais dire un mot sur la situation de nos arsenaux et de leur personnel.

L'ensemble des personnels des arsenaux ont raison de manifester leur mécontentement à l'égard de votre politique. En effet, leur situation ne cesse de se dégrader. La très légère progression des rémunérations et charges sociales - 1,2 p. 100 - inscrite à votre budget signifiera pour eux, avec l'inflation, une nouvelle réduction de leur pouvoir d'achat, et, une fois de plus, la promotion, l'avancement, la formation, les conditions de travail sont sacrifiées. De nouveaux coups sont portés contre leur statut. D'ailleurs, je crois que les services du ministère de la défense recommandent l'embauche de « tucistes ».

Mais c'est sans doute la situation de l'emploi qui suscite les préoccupations les plus grandes. Votre budget ne prévoit-il pas la suppression de 4 000 emplois de personnel civil, prioritairement des emplois productifs, mais aussi des emplois de fonctionnaires titulaires ? Un récent document du directeur du G.I.A.T. ne préconise-t-il pas la suppression d'un minimum de 2 850 emplois d'ici à 1991 dans les arsenaux, et cela bien sûr dans la droite ligne des rapports Angeran et Boucheron qui parlaient d'une baisse de 25 p. 100 des effectifs ?

C'est la même perspective dans les chantiers navals. Le rapport du chargé de mission sur l'évolution de la D.G.A. n'indique-t-il pas qu'il faut étendre les mesures du G.I.A.T. à la marine ?

Enfin, les services du ministère n'auraient-ils pas reçu les consignes de s'inspirer des mesures de Mme Thatcher en matière de privatisation ?

M. Henri Louat. C'est bien !

M. Jacques Rimbault. C'est, en fait, l'existence même du G.I.A.T., des établissements de la marine, de cette industrie d'Etat de l'armement que l'on remet en cause avec ces suppressions massives d'emplois et avec cette politique d'austérité et d'attaques contre les statuts de personnel.

L'argument de la compétitivité invoquée pour la justifier n'est qu'un leurre car les établissements concernés sont particulièrement compétitifs si on les compare à d'autres secteurs d'armement publics et privés.

S'il s'agissait vraiment d'accéder à une compétitivité plus élevée, la formation professionnelle, en particulier, serait encouragée dans ce domaine de haute technologie qu'est la construction d'armement. Or il n'en est rien. C'est donc bien un démantèlement que vous avez entrepris. Celui-ci ne signifie pas seulement un drame social pour les salariés concernés, un drame économique pour les villes et les régions dans lesquelles sont installés ces établissements. Il s'agit aussi d'une nouvelle et grave atteinte à l'indépendance nationale car l'autonomie indispensable du système de défense français exige l'existence d'une industrie capable de produire les armements essentiels pour garantir la sécurité du pays.

Or votre attitude ne fait que traduire l'orientation qui domine la politique de défense de la France, qui explique son rejet du désarmement, l'adoption d'une loi de programmation totalement axée sur le surarmement, le développement des productions d'armes en coopération et des achats d'armes « sur étagères ». Je veux mentionner cette volonté de satisfaire prioritairement les intérêts de certains grands groupes industriels et financiers privés, et cela au détriment encore une fois de l'intérêt national et de la souveraineté du pays.

Les arsenaux n'ont évidemment pas de place dans une telle conception parce qu'ils s'opposent à ce que ces groupes privés récupèrent tout le profit provenant de la fabrication ou du commerce des armes. Ils font obstacle, nos arsenaux, à l'utilisation la plus marchande qui soit du secteur des armements dans le cadre du marché commun de l'armement qui va naître de l'application de l'Acte unique européen. Ils s'op-

posent à vos efforts, nos arsenaux, pour anticiper la création de ce « grand marché » en nous faisant les promoteurs les plus zélés d'une prétendue défense européenne.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Rimbault !

M. Jacques Rimbault. Je termine, monsieur le président.

Partisans d'une défense authentiquement nationale, les députés communistes considèrent bien évidemment qu'une tout autre politique est nécessaire pour les arsenaux et pour leur personnel et plus généralement, bien sûr, pour l'industrie de l'armement.

Il faut développer l'outil que représentent les établissements de l'Etat, améliorer le statut de leurs salariés, leur permettre de reconquérir une place centrale dans la production, encore une fois, des armes qui sont essentielles à la défense du pays.

M. Bernard Dohré. Lesquelles ?

M. Henri Louet. Les sarbacanes !

M. Jacques Rimbault. Il faut nationaliser par ailleurs le secteur privé de l'armement et envisager au fur et à mesure des progrès du désarmement sa diversification vers des activités de type non militaire.

Oui, les députés communistes seront aux côtés des travailleurs des arsenaux qui luttent et ceux-ci sont assurés de leur soutien.

M. Henri Louet. Ils ne sont pas fauchés !

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le président, je voudrais tout d'abord rendre hommage à votre très grande bienveillance qui a permis à M. Rimbault de parler de tout...

M. Jacques Baumel. De faire un discours supplémentaire !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... et de donner libre cours à son lyrisme...

M. Jacques Rimbault. Vous reprochez au maire de Bourges de parler des arsenaux ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... au lieu de défendre l'amendement qu'il a déposé.

M. le président. S'il appartient aux auteurs des amendements d'assurer la défense de ceux-ci, il appartient par contre aux rapporteurs de donner l'avis des commissions !

M. Jacques Rimbault. Permettez-moi de parler quand même des gens de ma ville qui travaillent pour fabriquer des armements !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Allons, allons !

M. le président. Monsieur Paecht, donnez-nous l'avis de la commission, s'il vous plaît.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le président, je voudrais répondre à M. Rimbault.

Monsieur Rimbault, vous nous parlez d'indépendance et de souveraineté nationales et, dans le même temps, vous proposez un amendement qui tend à supprimer en totalité les crédits destinés aux recherches dans le domaine nucléaire !

Cette contradiction, qui apparaît à tout le monde, montre votre double langage. Vous pensez systématiquement que tout ce que nous faisons est mauvais et que tout ce que font les autres est bon.

Je pense que, pratiquement unanime, l'Assemblée va rejeter cet amendement proprement scandaleux.

M. Jacques Baumel. Nous perdons notre temps !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. Notre commission a examiné cet amendement. Elle a considéré que seules les armes nucléaires peuvent assurer la sécurité de la France face aux forces démesurées de l'Union soviétique.

M. Jean Jarosz. Et provoquer une guerre par accident !

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. Elle a considéré ensuite que la stratégie française était une stratégie de dissuasion, c'est-à-dire une stratégie de « non-guerre ». Vous nous proposez, monsieur Rimbault, de diminuer les crédits qui permettent la mise en œuvre de cette stratégie pour augmenter ceux...

M. Jacques Rimbault. Des arsenaux !

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. ... qui permettent de fabriquer des armes classiques, alors que la dissuasion classique n'a jamais marché, comme l'histoire l'a montré. C'est la raison pour laquelle la commission de la défense nationale a repoussé cet amendement.

M. Jacques Rimbault. Nous ne fabriquons plus de canons !

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, contre l'amendement.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Monsieur le président, je me suis inscrit contre cet amendement pour plusieurs raisons.

D'abord pour rétablir la vérité. J'ai été l'auteur d'un rapport de 450 pages sur les arsenaux où il n'a jamais été dit qu'il fallait licencier 25 p. 100, 10 p. 100, ou même 5 p. 100 des personnels. Je voudrais donc m'élever contre ce mensonge. Je note d'ailleurs que ces affirmations ont été proférées et écrites avant même que ce rapport n'ait été rendu public.

Ensuite, la situation des arsenaux, je la connais bien. Les arsenaux ont deux risques en face d'eux. Le risque de l'immobilisme de ceux qui ne veulent rien y changer et qui rendent un très mauvais service aux travailleurs. (*Très bien ! Sur plusieurs bancs des groupes socialiste, du R.P.R. et U.D.F.*)

Et c'est vous, l'auteur de l'amendement, que je vise en disant cela. Le second risque pour les arsenaux, c'est celui du libéralisme qui voudrait qu'on les livre à une concurrence pour laquelle ils ne sont pas faits.

M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). J'ajoute que les arsenaux doivent être puissamment requalifiés. C'est là qu'est la solution et pas ailleurs.

Enfin, je voudrais que soit mis fin à ce double langage qui consiste, à Paris, à crier contre les budgets de surarmement et, en province, à crier pour l'augmentation des budgets des arsenaux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je me suis déjà expliqué dans le débat. Le Gouvernement refuse l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 316. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 317, présenté par M. Michel Peyret et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programmes ouvertes au paragraphe I de 500 millions de francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 500 millions de francs. »

La parole est à M. Jean Jarosz.

M. Jean Jarosz. Le présent amendement vise à supprimer les crédits et autorisations de programme consacrés par le budget à la recherche et à la fabrication de l'arme à neutrons.

Cette arme, que certains se plaisent à qualifier de « propre » parce qu'elle ne détruit que les humains et pas les matériels, ne répond en rien aux exigences de sécurité et de défense de la France.

Arme de champ de bataille de par ses caractéristiques mêmes, elle ne peut trouver un emploi en effet que dans une stratégie qui suppose la guerre nucléaire possible et qui engage la France bien au-delà de ses frontières, en Europe et ailleurs, c'est-à-dire en fait dans la stratégie de l'O.T.A.N.

Y renoncer, en adoptant notre amendement, marquerait de la part de la France le souci de privilégier la sécurité, de maîtriser son destin. Ce serait un geste de paix très significatif, au moment où le désarmement s'ait l'objet d'importantes

négociations. J'ajoute, pour répondre à certaines affirmations que l'on entend ici et là, qu'une guerre par accident est toujours possible. C'est donc, au-delà de vos appréciations, le sort de toute la planète qui est en jeu, et vous ne pouvez pas rejeter ainsi d'un revers de la main nos amendements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement.

Si nous avons adopté les amendements proposés par le groupe communiste nous aurions déjà supprimé les armes chimiques et nucléaires. Maintenant un nous demande de renoncer éventuellement à l'arme neutronique.

M. Arthur Dehaine. On sera à poil, comme au conseil de révision !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Nous avons entendu un slogan que nous connaissons bien : le neutron, c'est moins moral que le reste !

Un déluge de feu venant de chars ou des bombes au phosphore, est-ce plus moral ? Je ne sais pas.

Ce que je sais, c'est que, aujourd'hui, semble s'instituer un nouveau consensus autour de l'arme à neutrons. C'est un armement qui nous permettrait, en partie au moins, de faire face à la supériorité évidente des blindés amassés aux frontières de l'Europe encore libre.

Dans ces conditions, ce désarmement supplémentaire ne ferait qu'aggraver notre situation. Je crois que nous ne pouvons que demander le rejet de cet amendement.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le président. Est-ce aussi l'avis de la commission saisie pour avis ?

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. Absolument, monsieur le président.

M. le président. Est-ce aussi l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Egalement, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 317. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. L'amendement n° 318, présenté par M. Michel Peyret et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 10 646 millions de francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 8 910 millions de francs. »

La parole est à M. Michel Peyret.

M. Michel Peyret. Notre amendement a pour effet d'illustrer les mesures que la France devrait adopter pour apporter sa contribution au processus de négociation sur le désarmement, qui est amorcé. Il traduit la volonté de sortir du surarmement dangereux et ruineux dans lequel la récente loi de programmation militaire a engagé la France.

Il est nécessaire de commencer dès maintenant à démanteler l'armement tactique et de s'en tenir pour l'instant non pas au désarmement unilatéral mais à la stricte maintenance de l'armement stratégique tout en envisageant de le réduire au fur et à mesure des progrès du désarmement dans le monde.

Il convient de cesser l'étude et la fabrication de tout nouveau missile nucléaire tactique, de l'Hadès qui doit porter la bombe à neutrons dès 1991, de l'A.S.M.P., missile destiné à équiper les avions porteurs de l'arme nucléaire.

M. Henri Louet. Que deviendront les arsenaux ?

M. Michel Peyret. Il faut renoncer aussi à l'étude et à la fabrication de tout nouveau missile nucléaire stratégique, remettre en question les choix de la loi de programmation militaire concernant les perfectionnements du programme M4, le lancement du programme M5 et le missile balistique terrestre S4.

En faisant un tel choix, la France contribuerait au désarmement, se dégagerait d'une logique agressive aliénante pour sa souveraineté. *(Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Bernard Debré. Vous êtes français ?

M. Michel Peyrat. Elle dégagerait aussi des ressources qui pourraient être affectées pour partie au budget des personnels civils et militaires, des appelés, des réserves, des retraités, très affectés par votre politique de priorité aux équipements et, pour partie, à la lutte contre le chômage, à la formation générale et professionnelle, à la recherche non militaire, à tout ce dont dépend le développement économique du pays.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter cet amendement.

M. Arthur Dehaine. C'est l'amalgame !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. La commission n'a pas non plus examiné cet amendement.

Ses auteurs, qui voulaient déjà supprimer les armes chimiques, nucléaires et neutroniques veulent maintenant supprimer tous les missiles et tous les engins, en particulier le M 4.

M. Jean Jarosz. Vous, vous supprimez la paix !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur Jarosz, je vous répondrai tout à l'heure sur ce point quand j'en aurai terminé avec tous vos amendements. Sur le dernier, en effet, je dirai ce que je pense de la paix et de vous.

En l'espèce, il s'agit de supprimer en particulier les crédits du missile M 4. Il est bien évident que je demande à l'Assemblée de repousser cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Le Gouvernement refuse l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 318. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. L'amendement n° 319, présenté par M. Michel Peyret et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 1 822 millions de francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 1 822 millions de francs. »

La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le ministre, en déposant cet amendement, le groupe communiste entend illustrer la démarche que la France devrait adopter pour jouer un rôle positif dans le processus de désarmement engagé aujourd'hui, processus - est-il besoin de le rappeler ? - dont dépend la sécurité de notre pays.

Les essais nucléaires français effectués à Mururoa n'ont rien à voir avec les exigences de la défense nationale...

M. Bernard Debré. C'est pour le développement de la pêche !

M. Paul Mercieca. ... avec une quelconque maintenance du dispositif militaire français, notamment du dispositif nucléaire.

Ils s'inscrivent totalement dans la perspective agressive et dangereuse de la course aux armements.

Ce que l'on teste sur l'atoll polynésien, ce sont des bombes toujours plus puissantes. L'explosion récente, pendant la Semaine du désarmement de l'O.N.U., était la plus puissante enregistrée depuis 1985.

M. Henri Louet. Très bien !

M. Paul Mercieca. Ce que l'on teste, ce sont des bombes miniaturisées pour pouvoir être plus facilement véhiculées sur les théâtres d'affrontements. Ce que l'on teste, c'est la bombe à neutrons, une vraie bombe atomique aux effets considérables et non un simple obus.

C'est cette bombe, cette arme nucléaire tactique, qu'il s'agirait d'installer et d'utiliser sur le territoire ouest-allemand.

Poursuivre ces essais alors que partout dans le monde naissent des propositions de paix, de dénucléarisation, n'est pas seulement dangereux en soi. Cela résonne comme un véritable défi à l'égard des exigences de paix et de détente, comme une tentative de torpillage des négociations en cours.

J'ajoute qu'en poursuivant ces essais la France se rend responsable de la destruction de l'atoll de Mururoa et de l'environnement dans cette région du monde, comme l'ont souligné plusieurs documents d'origine gouvernementale et le rapporteur de la commission de la défense lui-même, un témoignage que vous vous êtes bien gardé, monsieur le ministre, de démentir en son temps, rendant ainsi encore plus opportune la création proposée par le groupe communiste d'une commission d'enquête sur les effets des essais à Mururoa. Comment ne pas voir ainsi qu'en persévérant dans cette voie notre pays s'isole des pays du Pacifique qui réclament la fin des expérimentations et veulent la dénucléarisation de cette zone ?

Ces essais si dangereux sont enfin extraordinairement coûteux. Réalise-t-on que le montant des crédits de paiement du chapitre 51-90, soit près de deux milliards de francs lourds, consacrés aux explosions est sensiblement équivalent à celui des crédits annuels d'intervention de l'Etat en matière sanitaire ? Je vous demande de bien vouloir adopter cet amendement sur lequel mon groupe souhaite un scrutin public. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Henri Loust. C'est le festival !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Puis-je avouer ma stupéfaction ? Je réfléchis à l'image que pourrait avoir l'armée française si on vous avait suivi aujourd'hui. Pas de chimique, pas de nucléaire, plus de neutrons, pas de missiles, pas d'engins. Si vous aviez obtenu satisfaction, je voterais cet amendement car les essais nucléaires ne serviraient plus à rien.

M. Arthur Dahaine. Ce serait la boule à zéro !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Voilà ce que vous voulez faire de l'armée française. Mais dans le même temps vous tenez un discours. Et puisque vous demandez un scrutin public, il faut qu'on s'explique. Vous dites : il faut une armée populaire, ...

M. Arthur Dahaine. Ça, il connaît !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... il faut cultiver l'esprit de défense.

Vous êtes très jaloux du respect de notre indépendance nationale, tout au moins vous le dites...

M. Jean Jarosz. Exactement !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... même si vous ne le prouvez point.

Alors, je me pose une question, que je vous pose également en vous demandant de me laisser terminer, car ce que je vais vous dire est grave. Je ne sais pas comment vous allez armer notre armée. Cette armée populaire, vous la voyez comment ? Avec des fourches, des faucilles, des marteaux ? *(Rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Arthur Dahaine. Et des lance-pierres !

M. Paul Mercieca. Vous êtes ridicule !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je ne sais pas si je suis ridicule, mais la succession de vos amendements l'est, elle, certainement. *(Applaudissements sur divers bancs des groupes du R.P.R. et Front national [R.N.].)*

M. Paul Mercieca. C'est vous qui êtes ridicule !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Vous prétendez que je ne veux pas la paix.

M. Jean Jarosz. Nous voulons la paix dans le monde !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Votre attitude n'est pas nouvelle, et ceux qui ont quelque mémoire - et je suis de ceux-là - peuvent en témoigner.

Avant la guerre de 1939, vos prédécesseurs sur ces bancs n'ont pas tenu un autre langage...

M. Bernard Dabré. Ils étaient avec Hitler.

M. Arthur Dahaine. Oui, souvenons-nous du pacte germano-soviétique !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... et ils sont allés beaucoup plus loin.

M. Paul Mercieca. Et nos députés qui ont leur nom inscrits sur ces bancs !

M. Jean Jarosz. Oui, vous insultez les députés de l'honneur dont les noms sont inscrits sur les plaques fixées sur nos bancs ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Laissez-moi terminer !

M. Jean Jarosz. Ce n'est pas à vous que je m'adresse, monsieur Paecht, mais aux députés du Front national !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur Jarosz, je vous demande de me laisser terminer ! Je vous ai écouté. Vous allez m'écouter aussi, que cela vous plaise ou non !

M. le président. Restons aussi près que possible du projet de loi de finances pour 1988.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. C'est tout à fait en rapport, monsieur le président. Je fais une explication de vote à la suite d'une demande de scrutin public.

M. le président. Il n'y a pas d'explication de vote sur les amendements.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je m'explique sur le vote qui va intervenir.

M. le président. Non, monsieur le rapporteur spécial, il n'y a pas d'explication de vote. Vous connaissez le règlement de l'Assemblée, et je vous prie de donner l'avis de la commission des finances.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Laissez-moi poursuivre, monsieur le président !

On se souvient parfaitement de l'attitude démoralisatrice et désarmante des députés communistes. Et les résultats sont connus !

M. Jacques Rimbault. Et les Munichois ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Et vous-mêmes, messieurs du groupe communiste, vous avez chèrement payé cette attitude. Car après vous être trompés profondément, vous êtes entrés dans la Résistance. Vous avez eu vos héros, vos victimes et vous avez fait la preuve de votre patriotisme. Et je tiens à en donner acte. Mais quelle erreur auparavant !

Je vous parle aujourd'hui avec une certaine émotion. En effet, à cause de cette attitude, mon père a été fusillé et ma mère est morte en déportation. Et je ne peux pas accepter qu'on se déshabille, qu'on reste, face à l'ennemi éventuel, totalement désarmés, et qu'on se livre à des campagnes d'opinion purement démagogiques qui font totalement fi des intérêts de notre défense et de la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.].)*

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale ?

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. La commission a examiné cet amendement. Elle a considéré que la paix en Europe dépendait des armes nucléaires, que la modernisation de ces armes était nécessaire pour assurer leur crédibilité.

Quant à l'arme à neutrons, que vient d'évoquer M. Mercieca, je ne saurais mieux faire pour souligner son utilité, que de citer les propos les plus récents du Président de la République qui déclarait, le 22 octobre dernier à Hanovre : « Comme je l'ai déjà indiqué il y a deux ans, la France se dotera de toute arme possédée par d'autres pays. Je suis tout à fait de ceux qui pensent que l'arme à neutrons doit être fabriquée. Sa capacité de rayonnement limitée et de destruction, infernale certes pour ceux qui la subissent, ressemble plus à un tir d'artillerie, comme dans les conflits antérieurs, qu'à une guerre nucléaire. »

La commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Le Gouvernement refuse cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs, contre l'amendement.

M. Gérard Fuchs. Je souhaite expliquer pourquoi le groupe socialiste votera contre cet amendement.

Nous sommes favorables à tout processus de désarmement vérifié, équilibré et contrôlable. Nous sommes hostiles à toute mesure de désarmement de type unilatéral, et c'est bien cela qui nous est proposé depuis plusieurs dizaines de minutes par nos collègues du groupe communiste.

M. Jean Jarosz. Ce n'est pas vrai !

M. Gérard Fuchs. Le désarmement unilatéral a toujours conduit à la guerre.

M. Jean Jarosz. Nous sommes des gens responsables !

M. Gérard Fuchs. Il a toujours donné un avantage aux puissances qui n'avaient pas assez de sens moral pour s'engager de la même manière, et les exemples que rappelait M. Paecht (*Très bien ! sur divers bancs du groupe Front national [R.N.]*) méritent de rester présents dans nos mémoires.

Je rappelle que si les Américains et les Soviétiques discutent aujourd'hui, même si c'est par-dessus nos têtes...

M. Jean Jarosz. Il y a plein de bombes au-dessus de nos têtes !

M. Gérard Fuchs. ... ce que peut-être nous pouvons regretter, de l'option zéro et double zéro, c'est parce que l'Europe, notamment la France, le Président de la République française, n'ont pas accepté un certain nombre de mesures unilatérales comme l'introduction sur le théâtre européen des fusées SS 20. C'est parce que les Pershing 2 ont été introduits en Europe que, aujourd'hui, nous pouvons espérer aller vers la disparition des Pershing 2 et des SS 20.

M. Jean Jarosz. C'est ce que l'on demande !

M. Gérard Fuchs. C'est parce que nous avons refusé toute mesure unilatérale...

M. Jean Jarosz. C'est ce que l'on a toujours dit !

M. Gérard Fuchs. ... c'est parce que nous avons été soucieux d'équilibre...

M. Jean Jarosz. C'est ce que nous avons dit : ni SS 20 ni Pershing !

M. Gérard Fuchs. ... qu'aujourd'hui nous pouvons espérer progresser véritablement vers le désarmement.

Aujourd'hui, le souhait des socialistes est que les discussions internationales se poursuivent dans ce sens, que les grandes puissances envisagent de négocier la réduction des arsenaux centraux, c'est-à-dire de leurs armes nucléaires stratégiques intercontinentales. Nous souhaitons que ces grandes puissances puissent envisager un désarmement chimique qui, lui aussi, doit être équilibré, car nous savons bien aujourd'hui quel est le côté qui a le plus d'armes chimiques. Nous souhaitons progresser vers une démilitarisation de l'espace qui laisse à la dissuasion nucléaire toute son efficacité. Et autant si en ce qui concerne le chimique le déséquilibre est créé aujourd'hui par l'Union soviétique, autant en ce qui concerne le spatial, c'est probablement aux Américains de faire preuve de plus de souplesse.

Enfin, je pense que nous devons aller dans les années qui viennent, aussi rapidement que possible, vers un meilleur équilibre des forces classiques au niveau européen, et dans ce domaine, c'est indiscutablement du côté du pacte de Varsovie que l'effort doit être fait.

Je répète donc que mon groupe est favorable au désarmement, défavorable au désarmement unilatéral, favorable à toute mesure équilibrée, vérifiable et contrôlée. Nous espérons pouvoir aller dans ce sens, car toute autre direction ne conduit pas à la paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 319.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	572
Nombre de suffrages exprimés	572
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	36
Contre	536

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

L'amendement n° 321, présenté par M. Roger-Machart, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de l'article 35 de 5 millions de francs. »

La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. A la lettre, cet amendement tend à réduire les crédits de la documentation.

En fait, à cette occasion, je souhaite obtenir quelques explications, monsieur le ministre, sur votre politique en matière de construction aéronautique. Je m'adresse à vous, non seulement en tant que ministre de la défense, mais aussi en tant que ministre de tutelle d'une industrie d'une importance stratégique.

L'ensemble de ce secteur, tant du fait de la chute du dollar que de la hausse des taux d'intérêt et d'une concurrence internationale forte, traverse aujourd'hui une phase difficile. Le fossé tend à se creuser entre une aéronautique civile dont les perspectives, grâce notamment au programme Airbus, restent encourageantes, du moins si l'Etat actionnaire assume toutes ses responsabilités et apporte les fonds propres nécessaires - j'évoquais ce problème la semaine dernière devant le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports - le fossé tend à se creuser, disais-je, entre cette aéronautique et l'aéronautique militaire qui a enregistré ces dernières années une chute préoccupante de ses ventes.

C'est le cas en particulier de la société Dassault qui subit, au-delà de l'effondrement de ses marchés traditionnels du tiers monde - seulement neuf Mirage 2000 commandés par l'Inde sur deux ans - les conséquences d'une stratégie industrielle insuffisamment orientée, me semble-t-il, vers la coopération européenne et d'une diversification trop retardée de ses activités, malgré le succès du Falcon 900 et le choix du spatial à travers le programme Hermès.

Alors que la direction de l'entreprise prévoit aujourd'hui près de 1 268 suppressions d'emplois et la fermeture de quatre sites - ceux de Melun-Villaroche, de Boulogne, de Sanguinet et de Istres, dont la situation suscite à juste titre la préoccupation de mon collègue Michel Vauzelle, l'avenir de la société ne repose que sur le seul programme Rafale.

En outre, dans l'attente, elle ne peut compter que sur la réalisation de ventes possibles de Mirage 2000, notamment au Maroc, à l'Egypte et à la Jordanie, sur la mise en œuvre d'une coopération franco-indienne autour de l'Alphajet et sur le développement du programme Atlantique II.

Dans le domaine des perspectives commerciales à court terme, quelles sont les intentions du Gouvernement notamment en matière d'aides financières aux pays importateurs comme le Maroc ?

De plus, j'aimerais savoir à quel point en sont les négociations avec la R.F.A. concernant la coopération européenne autour de l'avion de patrouille maritime Atlantique II qui ne bénéficie pour l'instant que de cinq commandes fermes de l'Etat français.

Concernant la réalisation du programme Rafale, le Gouvernement a pris des engagements précis sur l'équipement de l'armée de l'air et de la marine à partir de 1996, et vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, tout le bien que vous pensiez de ce prototype. Mais les crédits prévus à ce titre pour 1988 - notre collègue Paul Quilès l'a indiqué dans son intervention - nous paraissent faibles et nous aimerions que le Gouvernement concrétise davantage ses bonnes intentions à l'égard du programme Rafale.

En outre, la question de l'achat éventuel de F-18 américains pour l'aéronavale avec les conséquences négatives qu'un tel choix peut comporter pour notre industrie aéronautique n'a toujours pas été tranchée et la réponse que vous avez faite tout à l'heure à une question sur ce problème nous a insuffisamment éclairés.

Enfin, la recherche d'associés européens pour le Rafale est-elle toujours le souhait du Gouvernement? J'ai cru le comprendre d'après vos propos, monsieur le ministre. J'aimerais que vous me le confirmiez.

Quant à la coopération avec les Etats-Unis, il nous semble qu'elle serait imprudente au vu de la manière dont évoluent actuellement les expériences menées à l'étranger, en Israël notamment.

Quoi qu'il en soit, il revient à l'autorité de tutelle que vous êtes de prendre toutes ses responsabilités en matière de répartition des plans de charge entre nos différents aviateurs.

Qu'en sera-t-il notamment des compensations industrielles prévues pour l'achat des appareils A.W.A.C.S. par la France et de leur répartition entre les divers industriels, alors que les engagements pris par Boeing sur ce point ne semblent pas particulièrement contraignants, comme l'a noté dans son excellent rapport mon collègue Gérard Fuchs?

Concernant l'avenir du transport aérien militaire, l'achat éventuel de Hercules C-130 demanderait des compensations. Quelles seraient-elles? L'Aérospatiale propose une version militaire de l'ATR-42. Des problèmes d'accès par le côté ou par l'arrière vont-ils encore longtemps retarder la décision? Si vous décidez de trancher en faveur de l'espagnol Casa 235, quelles compensations demanderez-vous?

A plus long terme, j'ajouterais qu'il convient que les coopérations européennes soient préparées pour la conception du programme d'avion de transport futur.

Enfin, le Gouvernement, en tant qu'autorité de tutelle, doit assurer les arbitrages pour permettre une répartition adaptée des plans de charge entre l'Aérospatiale et Dassault - Dassault dont les salariés sont très inquiets à propos de l'avenir de leur entreprise.

Monsieur le ministre, les salariés de notre industrie aéronautique et leurs organisations syndicales ont su jusqu'à présent faire preuve d'un grand sens des responsabilités. A diverses reprises, concernant Dassault, ils ont accepté les plans sociaux instituant des prétraitements et des contrats de solidarité, notamment sous les gouvernements de la gauche.

M. le président. Je vous invite à conclure, mon cher collègue.

M. Jacques Roger-Machart. Il ne serait pas normal qu'ils soient les seuls, aujourd'hui, à payer le prix d'une situation dont ils ne sont nullement responsables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances?

M. Arthur Pascht, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, mais elle partage tout à fait les préoccupations de M. Roger-Machart. Elle m'a d'ailleurs chargé de vous lire une observation qu'elle a adoptée, et qui est annexée au rapport.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan soulignant que le respect de l'objectif de 35 commandes annuelles d'avions de combat conditionne le maintien de 450 appareils en ligne, indispensables à notre défense, se félicite que cet objectif ait été atteint dans le projet de budget pour 1988.

« Il ressort néanmoins de l'examen de projet de loi que la situation des crédits d'acquisition d'avions de combat reste tendue. Elle risque de l'être davantage dans l'avenir en raison du poids financier que représenteront notamment les programmes A.C.T., AWACS et d'acquisition d'appareils de transports.

« Prévoyant des difficultés financières pour l'avenir, elle demande que les crédits nécessaires soient mis en place dans le cadre de la programmation militaire afin de garantir en toute hypothèse le respect des objectifs fixés pour le renouvellement de la flotte d'avions de combat. »

Ainsi, la commission a effectivement exprimé les mêmes préoccupations que M. Roger-Machart.

Cela dit, il n'y a évidemment aucun rapport entre les deux dépenses concernées par l'amendement: d'un côté la documentation sur l'armement, de l'autre l'A.C.T. Et vous avez eu l'honnêteté, monsieur Roger-Machart, de reconnaître que c'était simplement pour vous l'occasion de sensibiliser le ministre sur ce problème.

S'agissant du financement du Rafale, des crédits suffisants sont mis en place pour 1988. Des négociations difficiles, dont a parlé M. le ministre cet après-midi, sont en cours, notamment pour trouver une coopération. Mais je crois qu'il est nécessaire, monsieur Roger-Machart, de laisser au Gouvernement une certaine liberté d'action dans ce domaine. Aussi me permettrai-je, maintenant que vous avez exposé vos préoccupations, de vous demander de retirer cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. La commission de la défense n'a pas examiné cet amendement. Néanmoins, elle partage aussi les préoccupations exprimées par M. Roger-Machart sur l'avenir de l'industrie aéronautique militaire française. Elle a, pour cette raison, chargé l'un des siens, M. Michel Bernard, de faire un rapport sur l'avion de combat futur, rapport qui devrait être présenté à la commission dans quelques semaines.

Je voudrais simplement exposer une réflexion personnelle. Je souhaite que, dans ce débat, nous laissions le Gouvernement agir en toute sérénité, car le choix qu'il devra nous proposer est essentiel pour notre industrie, certes, mais également pour notre sécurité.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense nationale.

M. le ministre de la défense. Monsieur Roger-Machart, il est vrai que l'industrie aéronautique connaît des problèmes, même s'ils ne sont pas aussi sensibles dans toutes les entreprises.

Leur origine réside dans le ralentissement brutal des exportations. Et les entreprises les plus touchées sont celles qui ont pour clients des pays en difficulté.

C'est ainsi que la société Dassault est plus touchée que d'autres entreprises, comme l'Aérospatiale ou la SNECMA, qui ont pu opérer un redressement, parfois au prix de mesures d'ajustement douloureuses, mais qui ont été acceptées avec courage par les personnels concernés.

Derrière les grands noms de cette industrie, il y a de nombreux sous-traitants, dont certains se retrouvent en situation difficile par suite du ralentissement des exportations.

Face à cette situation, le Gouvernement s'efforce d'utiliser tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Le premier d'entre eux est le relèvement des crédits d'équipement militaire que l'Assemblée, à l'exception du groupe communiste, a voulu voter voilà quelques mois dans la loi de programmation qui nous permet d'inscrire des commandes d'avions de combat à un niveau satisfaisant.

En 1982, on avait dû supprimer toute commande d'avions de combat. Cette fois-ci, nous avons la possibilité de maintenir les commandes. Et, pour autant que nous puissions planifier, nous espérons maintenir le rythme.

S'agissant des études, notamment du programme Rafale, nous avons les moyens nécessaires en 1987 et nous les aurons en 1988, pour peu que les industriels puissent eux-mêmes respecter les engagements qu'ils ont proposés.

Pour ce qui est des Atlantique, nous avons prévu dans la loi de programmation un certain nombre de commandes. Celles-ci seront poursuivies - je vous rassure - au-delà de cette année. Nous appuyons d'ailleurs plusieurs opérations sur les Atlantique à l'étranger, qu'il s'agisse de l'Allemagne ou du Moyen-Orient. Dans le premier cas, nous discutons avec le gouvernement allemand. Dans le second cas, la discussion se déroule plutôt au niveau des industriels.

S'agissant toujours des « études », vous avez évoqué la situation de l'Aérospatiale. Grâce aux programmes Airbus qui ont été arrêtés par le Gouvernement, on ne peut pas dire qu'il y ait globalement un déficit d'études et de développement en France. C'est plutôt un problème de répartition, qui concerne les industriels entre eux et dans lequel le Gouvernement n'a pas à interférer.

En ce qui concerne les commandes d'avions à l'étranger, je distinguerai deux cas : les AWACKS et les C 130. Dans le cas des AWACKS nous avons obtenu des compensations de 130 p. 100. Pour être sûrs qu'elles ne seraient pas concentrées sur la seule SNECMA, qui a ses propres chances d'exporter des moteurs, nous avons tenu à ce que la moitié au moins de la contre-valeur des AWACKS soit consentie sous des formes autres que celle des moteurs. Dans le cas des C 130, nous avons obtenu une compensation totale, au bénéfice de l'industrie française. Bien entendu, nous ne manquons pas d'appuyer toutes les démarches qui sont faites à l'étranger et M. le secrétaire d'Etat a effectué plusieurs voyages à cet effet. Pas plus tard qu'avant-hier, il est rentré d'un voyage qui avait pour but de créer un climat favorable au développement de nos exportations.

Telles sont les données du problème et telle est la réponse que les pouvoirs publics y apportent.

J'ajouterai une troisième considération : ce n'est pas l'Etat ni les bureaux du ministère de la défense qui peuvent résoudre ce problème. Notre meilleure chance réside dans la qualité de notre industrie aéronautique. A cet égard, les contacts que nous avons avec les pays étrangers prouvent que nous continuons à disposer d'un atout. Si les problèmes que nous avons rencontrés et qu'ont rencontrés ces entreprises sont assurément difficiles - et il serait malhonnête de nier qu'ils aient des conséquences au cours des mois ou des années à venir - je suis convaincu que cette industrie est l'une des plus brillantes de notre pays et qu'elle saura surmonter ses difficultés présentes.

Nous saurons, en ce qui nous concerne, lui donner le maximum d'appui.

Cet appui passe, comme l'a souligné M. Paecht, par une bonne documentation. Et, si l'on veut que le ministère de la défense dispose d'une documentation aussi bonne que possible, il faut se garder de réduire les crédits qui lui sont affectés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Après avoir été aussi complètement « documenté », monsieur Roger-Machart, laissez-vous la voie libre aux crédits de documentation ? (*Sourires.*)

M. Jacques Roger-Machart. Je remercie M. le ministre, M. Paecht et M. Fillon pour leurs explications et pour l'appui qu'ils ont bien voulu m'apporter.

Je rappellerai seulement à M. le ministre qu'il n'est pas seulement un client de l'industrie aéronautique, mais qu'il en est aussi le tuteur. Il est en quelque sorte « ministre de l'industrie aéronautique ». Et, sur une industrie aussi stratégique, l'Etat doit être pleinement actionnaire de ces entreprises. Un libéralisme pur, qui laisserait les entreprises agir seules, n'est pas suffisant.

Cela dit, monsieur le président, je retire l'amendement.

M. le ministre de la défense. Juste un mot : je ne suis pas président de ces sociétés !

M. le président. L'amendement n° 321 est retiré.

Mes chers collègues, je fais une constatation : une « question » demande deux minutes, la réponse en moyenne trois, mais quand, pour s'exprimer, on passe par le biais d'un amendement, voilà le résultat !

L'amendement n° 322, présenté par M. André Ledran, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de l'article 35 de 24 millions de francs. »

La parole est à M. André Ledran.

M. André Ledran. Monsieur le ministre, la situation de la gendarmerie est préoccupante.

Dans son rapport, M. Poujade a exposé les difficultés grandissantes qui résultent d'un accroissement considérable des charges sans que soit assuré un accroissement parallèle des moyens.

Chacun sait, sans toujours le reconnaître, que la gendarmerie a bénéficié, de 1981 à 1985, d'une série de mesures visant à améliorer le sort des personnels.

C'est, pour l'essentiel : la mise en place de quarante-huit heures de congés par semaine et de quatre semaines consécutives de congés en période estivale ; des mesures visant à consolider le dispositif et à améliorer la formation des personnels ; le renforcement systématique des brigades

territoriales, afin qu'elles comptent toutes six sous-officiers ; la mise sur pied d'unités de recherche et de pelotons de surveillance ; la création de groupements d'escadrons, etc.

Ces mesures visaient également à doter la gendarmerie de moyens d'intervention et de transmission - par exemple, le réseau Saphir.

Cet effort sans précédent a été rendu possible par une augmentation des effectifs, qui sont passés de 81 055 en 1980 à 88 720 en 1985.

Cet effort important est cependant insuffisant si l'on considère l'accroissement des missions de la gendarmerie et, par là même, de ses besoins.

La défense opérationnelle du territoire doit être renforcée pour devenir vraiment efficace.

Pour cela, il faut construire de nouvelles autoroutes, de nouvelles prisons. Le rapport prévoit que la seule création de prisons nouvelles devrait s'accompagner de 450 postes de gendarme supplémentaires. L'effort nécessaire n'a pas été effectué en 1987 puisque aucun poste n'a été créé. En 1988, vous ne proposez que la création de 200 postes de gendarme. Et encore, seulement à partir du deuxième semestre de 1988 !

Le risque est grand de voir la gendarmerie chercher à compenser ses insuffisances d'effectifs par une réduction des services qu'elle rend aux collectivités locales, par exemple dans le déclenchement des services de secours.

Vous avez reconnu en commission qu'une enquête avait été effectuée à ce sujet auprès des maires. Vous en avez tiré la conclusion que la gendarmerie n'a pas à être la « cabine téléphonique des communes ». Une telle décision serait grave, car elle porterait atteinte à l'efficacité des systèmes de secours et, par conséquent, à la sécurité des populations. De plus, cela reviendrait à retirer à la gendarmerie l'une de ses raisons d'être : assurer les secours indispensables aux missions de service public, ce qui répond à l'attente des populations dans le besoin.

Une autre tentation pourrait être de supprimer les brigades territoriales dans les régions où la population se raréfie. J'ose affirmer que la diminution de la population dans les cantons ruraux rend plus indispensable encore le maintien des brigades de gendarmerie, car les biens y deviennent plus vulnérables et les habitants y sont généralement plus âgés, ce qui exige un renforcement de la sécurité. La disparition de la brigade de gendarmerie, s'ajoutant à celle du bureau de poste, de l'école, de la perception, accentuerait le sentiment d'abandon et, par conséquent, accélérerait le phénomène de désertification.

En 1987, des brigades ont encore disparu. Il faut que le mouvement cesse. Il faut que vous vous engagiez d'une façon catégorique à maintenir le maillage territorial, qui assure la protection des personnes et des biens. Votre réponse à M. Boucheron ne peut à cet égard que nous inquiéter.

Pour permettre à la gendarmerie d'assurer ses missions sans les réduire, il faut lui donner plus de moyens. Il appartient au budget de l'Etat de les lui fournir.

L'amendement vise à les lui donner en réduisant les crédits de paiement du titre V ouverts au paragraphe II de l'article 35. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement, qui porte d'ailleurs à la fois sur le titre V et sur le titre III.

Il remet en cause la participation de la gendarmerie aux missions de D.O.T. au seul motif que les effectifs ne seraient pas suffisants.

Je tiens à rappeler brièvement certaines réalisations dont on n'a guère parlé dans ce débat : l'amélioration de l'infrastructure, la modernisation des réseaux de transmissions, le renouvellement du parc automobile, avec 2275 véhicules de brigade nouveaux et deux hélicoptères. A cette amélioration des moyens s'ajoute un accroissement des effectifs : 221 emplois de gendarme d'active ont été créés, plus 502 auxiliaires.

Au moment où l'on fait un effort considérable à la fois sur les infrastructures, sur le matériel et sur le personnel, il serait dommage que la gendarmerie ne puisse accomplir sa mission.

C'est pourquoi, là encore, je demanderai à M. Ledran de bien vouloir, sous le bénéfice de ces explications, retirer son amendement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. Chacun sait que M. Ledran a déposé cet amendement pour questionner le ministre. Le plus simple est donc de demander au ministre de lui répondre.

M. le président. C'est la sagesse même !

Quel est donc l'avis du Gouvernement sur l'amendement ?

M. le ministre de la défense. M. Paecht a, en partie, répondu. En outre, j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer à plusieurs reprises devant des parlementaires qui s'intéressent à cet important problème.

Nous n'entendons nullement supprimer des brigades territoriales pour le plaisir. Notre préoccupation est double.

Premièrement, nous voulons éviter que, dans certaines brigades, les gendarmes ne soient surmenés. Nous avons le devoir de les répartir de la façon la plus équitable et la plus objective possible.

Deuxièmement, nous cherchons à assurer la sécurité. A cet égard, les moyens pratiques qui sont à notre disposition ont changé. La technologie est passée par là. Les communications sont différentes, la mobilité s'est accrue et l'on peut aujourd'hui organiser plus facilement une surveillance, grâce, notamment, à des hélicoptères.

Je prends un exemple.

Lorsque, récemment, un gendarme a été assassiné près d'un péage d'autoroute, je me suis trouvé sur les lieux très peu de temps après et j'ai assisté au déroulement des opérations à côté du colonel qui les dirigeait. Je peux vous dire que les méthodes utilisées sont très modernes.

Il ne faut donc pas s'étonner, dans les campagnes, que la répartition des brigades de gendarmerie et leurs structures soient un peu différentes.

Vous pouvez, monsieur Ledran, rassurer les personnes qui se sont inquiétées de ce problème : notre objectif est d'accroître l'efficacité, et non l'inverse, et cela est valable partout.

M. le président. Monsieur Ledran, retirez-vous l'amendement ?

M. André Ledran. Nous sommes sensibles aux moyens que vous proposez dans votre budget, monsieur le ministre, mais nous croyons beaucoup aussi à la présence du gendarme en tant qu'individu dans les communes rurales, dans les cantons et sur l'ensemble du territoire.

Il ne faudrait pas que le développement technologique fasse oublier cet aspect des choses. Je crois que le gendarme a un rôle dans le contact humain et que sa présence rassure la population.

M. Léonce Deprez. C'est vrai !

M. André Ledran. Compte tenu de votre réponse, monsieur le ministre, j'accepte de retirer l'amendement.

Je crois d'ailleurs que ce souhait de voir les gendarmes sur le terrain est unanimement partagé dans cette assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

De nombreux députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. C'est vrai !

M. le président. L'amendement n° 322 est retiré.

L'amendement n° 329, présenté par M. Michel Peyret et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 66 100 000 francs. »

La parole est à M. Michel Peyret.

M. Michel Peyret. Nous n'entendons nullement, par cet amendement, remettre en cause les moyens permettant à la D.G.S.E., comme aux autres services secrets, d'exister - moyens d'ailleurs en forte augmentation pour la deuxième année consécutive.

La nécessité des services secrets, des services de renseignements et de contre-espionnage, ne peut être contestée. La France doit avoir ses services de renseignements, mais leur mission ne doit ni dégénérer en terrorisme d'Etat, comme cela a été trop souvent le cas, ni développer un climat d'espionnage accompagnant la militarisation accrue de l'économie et de la recherche, ni servir à manœuvrer l'opinion française pour faire accepter des thèses politiques et idéologiques

visant à justifier la course aux armements et l'exacerbation des tensions, ni contribuer à organiser certaines affaires plus ou moins louches et nauséabondes comme le commerce des armes - toutes activités qui discréditent notre pays et ternissent son autorité dans le monde.

Leur fonctionnement doit être conforme aux exigences de la sécurité de notre pays et de son indépendance, aux règles du droit national et international, au principe de souveraineté des peuples, aux droits de l'homme.

J'insiste notamment sur la nécessité de leur indépendance. Les services de sécurité français n'ont pas à être une annexe de services secrets étrangers.

M. Jacques Baumel. Il ne manque pas d'air !

M. Michel Peyret. Ils doivent avoir une activité tous azimuts en posant comme principe que ceux qui menacent l'indépendance et la sécurité de la France ne viennent pas nécessairement de pays prédesignés.

M. Bernard Debré. La Suisse, peut-être ?

M. Michel Peyret. Il en est de même dans la lutte contre le terrorisme. C'est ce principe qui nous a amenés à réclamer avec force ces dernières années que toutes les pistes soient suivies en ce qui concerne le terrorisme et que l'on ne désigne pas, là encore, à l'avance les pays qui commanderaient le terrorisme, de nombreux pays ayant intérêt à ce que la France abandonne ce qui avait été jusqu'alors sa politique au Moyen-Orient.

L'ensemble de ces considérations nous ont amenés à réfléchir aux moyens d'empêcher ces violations des principes qui doivent régir l'activité des services secrets.

Certains groupes ont proposé que la commission de la défense auditionne le responsable de la D.G.S.E.

Nous ne croyons pas à l'efficacité d'une telle audition pour empêcher ces violations.

Mais nous ne saurions accepter que le refus de ce responsable de venir devant la commission soit justifié par la présence des députés communistes dans cette commission.

Nous ne saurions accepter non plus, du moins en ce qui nous concerne, qu'il soit dit que la commission de la défense est un lieu à partir duquel pourrait se développer l'espionnage.

M. Léonce Deprez. Oh !

M. Michel Peyret. Je l'ai dit : ce qui menace l'indépendance, en tout domaine, de la France et sa sécurité ne vient pas nécessairement d'où l'on voudrait nous faire croire que cela vient.

M. Arthur Dehaine. C'est-à-dire ?

M. Michel Peyret. Les communistes français ont toujours fait la preuve de leur attachement à la sécurité et à l'indépendance de la France.

M. Roger Holeindre. Et l'Indochine ?

M. Michel Peyret. Il y aurait, en revanche, beaucoup à dire sur la politique qui a été menée par les gouvernements successifs de la France et par les autres formations politiques.

M. Arthur Dehaine. Vous en avez soutenu !

M. Michel Peyret. Nous considérons également que la création de commissions d'enquête parlementaires ponctuelles est insuffisante pour empêcher ces violations. Elles peuvent être utiles, mais elles ne répondent pas aux exigences d'un véritable contrôle parlementaire.

C'est pour cette raison que le groupe communiste avait déposé, sous la précédente législature, une proposition de loi tendant à la création d'une délégation parlementaire permanente chargée du contrôle des services secrets.

M. Jacques Baumel. Ce serait du joli !

M. Michel Peyret. Nous avons à nouveau déposé cette proposition. Je précise notamment que cette délégation siégerait à huis clos, que ses membres seraient habilités au secret défense, qu'elle pourrait saisir le ministre de tutelle des services en cause et le Premier ministre, puis, éventuellement, la commission permanente compétente et le président de l'Assemblée des actions qu'elle jugerait contraires aux principes que j'ai évoqués.

Inscrire une telle proposition à l'ordre du jour témoignerait de la sincérité d'un certain nombre de déclarations ou de propos. D'où notre amendement, que nous vous demandons d'adopter.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

Mais il y a le dit et le non-dit.

Le dit, c'est le démantèlement de nos moyens modernes de renseignement alors que tous les pays, et surtout les grandes puissances, en sont dotés, et que ceux-ci opèrent très certainement sur notre sol. Cela pose à nouveau le problème des déshabillages successifs de notre armée et de la suppression de nos moyens. L'armée française serait réduite à une taille que je ne pourrais qualifier.

Mais il y a aussi le non-dit. Une allusion a été faite aux soupçons qui pourraient peser sur des parlementaires bénéficiant d'informations.

Je tiens à vous dire, monsieur le ministre, au nom de la commission et de M. Guéna, à quel point nous avons été sensibles au fait que nous avons reçu, cette année, des réponses détaillées aux nombreuses questions que nous vous avions posées. Je n'étais pas habitué à recevoir autant d'informations sous les précédentes législatures.

M. Jacques Baumel. Très bien !

M. Arthur Dehaine. M. Giraud est un bon ministre !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Pour autant, je ne réclame pas d'habilitation au secret défense. Nous devons jouer notre rôle législatif. Pour exercer notre contrôle, nous devons être informés. Nous le sommes sur presque tout et c'est une nouveauté.

Je le répète, je ne sais pas quel est le but visé par le groupe communiste...

M. Christian Baekeroot. Nous, on le sait !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... en proposant cette série d'amendements. C'est beaucoup plus grave qu'il n'y paraît et je crois qu'on se livre à une entreprise de démolition systématique. C'est là une attitude nouvelle qui date d'il y a deux ou trois ans et que vous avez prise progressivement, messieurs les communistes, après que vous avez quitté l'union de la gauche et le gouvernement.

Un élu communiste m'a dit un jour, l'air indigné : « Vous vous rendez compte, nous dépendons des Américains. Nous ne sommes même pas capables d'avoir notre propre système de renseignement ! » Maintenant, nous l'avons et vous êtes contre ! Voilà votre logique !

Je demande bien évidemment à l'Assemblée de repousser cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. A l'évidence, cet amendement ne concerne pas le budget de la défense de l'Etat français. Dans la description qui en a été faite tout à l'heure, je n'ai reconnu ni mon pays démocratique, ni ses services secrets. Par contre, la ressemblance avec d'autres pays, avec d'autres régimes...

M. Jacques Rimbault. Ça suffit !

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. ... avec d'autres services secrets était troublante.

M. Léonce Deprez. Tout à fait !

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. En ce qui concerne l'information du Parlement, je m'associe à l'hommage et aux remerciements que vient d'adresser au ministre le rapporteur spécial de la commission des finances. Le Parlement a indiscutablement été mieux informé cette année et l'année passée que les années précédentes. Il est vrai que la publication dans *L'Humanité* des débats de la commission de la défense nationale ne facilite pas l'exercice du contrôle parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Debré. Qui lit *L'Humanité* ? Personne !

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, contre l'amendement.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je parlerai contre l'amendement, mais cela ne veut pas dire pour autant que les réponses des commissions sont satisfaisantes. En France, les relations entre le contrôle parlementaire et le fonctionnement des services spéciaux ne sont pas saines.

Les systèmes anglo-saxons, notamment américain, vont trop loin dans ce contrôle.

M. Jacques Baumel. Vous avez raison !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). De ce fait, les services spéciaux de ces pays perdent de leur capacité d'action, de leur rapidité d'action, et ne peuvent quelquefois pas mener des opérations complexes.

Mais en France, on ne va pas assez loin. Il n'est pas normal que la commission de la défense nationale ne puisse pas entendre le directeur de la D.G.S.E. alors qu'elle reçoit les chefs d'état-major qui, eux aussi, ont des secrets au fond de leur tête. Il n'est pas normal que, lorsqu'on veut parler des moyens de ces services, on se voie opposer le secret.

Nous avons des progrès à faire. Il est tout à fait possible de trouver un juste équilibre entre l'absence d'information dont souffre notre Parlement et les excès des Parlements anglo-saxons. Ce juste équilibre, il faudra un jour ou l'autre le trouver. Je suis persuadé qu'il y aurait moins d'affaires et de problèmes dans notre pays si un certain contrôle parlementaire s'exerçait sur ce type d'activités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement en discussion ?

M. le ministre de la défense. Je demande le rejet de cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 329. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	357
Majorité absolue	179

Pour l'adoption	320
Contre	37

L'Assemblée nationale a adopté.

A l'article 35, sur le titre VI, M. Gourmelon a présenté un amendement, n° 327, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de l'article 35 de 1 million de francs. »

La parole est à M. Joseph Gourmelon.

M. Joseph Gourmelon. Cet amendement vise à réduire les crédits de paiement affectés au Musée de la marine.

Ces crédits me paraissent en effet inutiles eu égard à la situation critique de la flotte de surface, dont trop de bâtiments auront vocation, avant peu, à devenir des musées. L'an dernier, les membres de la majorité ont décrit cette situation ; ils l'ont encore fait cette année. En ce qui me concerne, durant toutes les années où j'étais rapporteur de la section marine, j'ai appelé l'attention sur ce problème.

Lors de votre retour aux affaires, monsieur le ministre, vous-même et le Premier ministre - qui, dans un discours à l'I.H.E.D.N., déclarait que l'« on ne peut dissimuler la gravité du problème posé par les retards accumulés dans ce sec-

teur essentiel » - sembleriez tout à fait conscients de la nécessité de poursuivre l'effort de redressement que nous avons entrepris.

Que n'a-t-on entendu, que n'a-t-on pu lire ! Plan naval sur quinze ans, nécessité d'un financement complémentaire extra-budgétaire, recours à l'emprunt, recours au leasing. Bref, un bouillonnement d'idées et de propositions dont je ne voudrais pas mettre en doute la sincérité mais dont je suis éperdu par le constat de constater que le seul impact qu'elles ont eu est médiatique.

Je souhaite rappeler rapidement ce qu'ont été les commandes depuis 1983. En 1983, 7 270 tonnes : je disais ici même que c'était d'une criante insuffisance. En 1984, 14 585 tonnes : c'était vraiment l'amorce d'un redressement. En 1985, 2 200 tonnes : vous comprendrez que je ne fasse pas de commentaires. En 1986, 46 265 tonnes, mais ce chiffre était exceptionnellement gonflé par la commande d'un porte-avion nucléaire de 32 000 tonnes...

M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale. C'étaient tout de même de vraies tonnes ! (*Sourires.*)

M. Joseph Gourmelon. ... mais ce n'en était pas moins une très bonne année.

En 1987, vous avez passé des commandes pour 1 700 tonnes et vous conveniez vous-même que le budget de 1987 ne réglait pas le problème, ô combien ! et que celui-ci restait entier. Vous avez aujourd'hui, monsieur le ministre, fait la même déclaration.

Cette année, vous nous annoncez 11 804 tonnes, mais y figurent les 7 600 tonnes du P.R. 5 construit par la Normed selon la procédure de l'article 29 de la loi de 1957. Il s'agit là aussi d'une opération exceptionnelle, ne serait-ce que parce qu'elle figure la même année en commande et en livraison.

Les commandes réelles sont en fait, en deux ans, de 1 700 et 4 600 tonnes. Ce n'est sûrement pas de cette façon que vous pourrez rétablir une situation dont vous admettez pourtant la gravité.

Non seulement on ne rétablit pas, mais les choses vont s'aggravant, d'autant que les bâtiments sont depuis quelques années fortement sollicités. Ils se fatiguent et vieillissent plus vite. Pour éviter une usure prématurée, il conviendrait d'augmenter l'entretien. Mais aucun effort n'est fait en faveur des crédits de l'entretien programmé.

Pour illustrer mon propos, j'ai effectué des recherches sur les plans de charge de 1984 des quatre principaux arsenaux de la marine : Cherbourg, Brest, Lorient et Toulon. Au titre de l'entretien de la flotte, le nombre d'heures réalisées était de 11,855 millions. Vos prévisions pour 1988, pour ces quatre arsenaux, sont de 9,340 millions d'heures soit, par rapport à 1984, un déficit de 2,515 millions d'heures. Et cela à un moment où, du fait de sa vétusté et des sollicitations dont elle est l'objet, la flotte aurait le plus besoin d'entretien. Etes-vous, monsieur le ministre, conscient de cette énormité : 2,515 millions d'heures, c'est la moitié de la charge globale annuelle de l'arsenal de Cherbourg pour l'année 1987 !

Ces heures manqueront cruellement aux bâtiments ; elles manqueront aussi aux ouvriers des arsenaux qui, comme l'ensemble des personnels civils, ont besoin d'être rassurés sur leur avenir. Il faut cependant savoir qu'une part d'entre elles devront, pour d'impérieuses raisons, être tout de même effectuées. Cela reviendra aux militaires et augmentera la surcharge à laquelle ils sont déjà confrontés du fait de la déflation des effectifs et des nécessités opérationnelles. La situation devieut intolérable.

Dans le milieu où j'ai été élevé, on avait coutume de dire qu'il ne fallait pas acheter de voiture si on n'avait pas les moyens de l'entretenir. Pour les navires, c'est autre chose, mais l'Etat devrait se sentir interpellé. Cette sagesse est, il est vrai, de celles que l'on dit populaires. J'ignore si c'est la vôtre, mais je suis fier d'avoir comme beaucoup d'autres appris, grâce à elle, ce que sont les bases d'une bonne gestion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Philippe Auberger, suppléant M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. M. Paecht, obligé de s'absenter, m'a demandé d'indiquer à l'Assemblée que la commission des finances est

opposée à la suppression de ces crédits. Le musée de la Marine est fort beau, fort intéressant et très visité par les jeunes.

M. Jacques Roger-Machert. Voilà une réponse au fond !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Si j'acceptais cet amendement, M. Gourmelon, qui est connu pour la passion qu'il porte à la marine, serait certainement le premier à le regretter.

Son intervention mérite néanmoins une réponse. Je ne crois pas qu'il y ait de problème de plan de charge de nos arsenaux militaires et je vous renvoie sur ce point au rapport de votre commission, qui est très bien documenté. Il confirme que nous n'avons pas de problèmes de plan de charge pour nos arsenaux militaires en 1988, ni même à échéance un peu plus lointaine.

Mais je ne crois pas qu'il faille juger la situation par le tonnage instantané commandé telle ou telle année. Sinon, l'année 1988 pourrait être considérée comme satisfaisante. Vous avez vous-même souligné, monsieur le député, qu'il convenait d'effectuer des retouches.

Néanmoins, il est vrai qu'il y a un problème de vieillissement de la flotte de surface, et je ne l'ai pas caché au moment du vote de la loi de programmation.

Vous avez parlé, monsieur Gourmelon, de la nécessité d'une bonne gestion. Je ne peux pas fabriquer l'argent. Tout le monde, ici, a reconnu qu'il était impossible de demander à la nation un effort plus important et a souhaité qu'on fasse un usage cohérent des crédits. Parmi les solutions possibles, il en était une, mauvaise, qui consistait à laisser vieillir un peu plus la flotte de surface et à ne pas la remplacer aussi tôt qu'on l'avait prévu.

Cela étant, je vous ai dit que je ne me déclarais pas battu et je ne me déclare toujours pas battu. Il est toutefois prématuré de faire état des solutions auxquelles nous pouvons penser. Mais je ne désespère pas que nous puissions faire un peu mieux que ce qui a été prévu au moment de l'examen de la loi de programmation.

M. le président. Monsieur Gourmelon, retirez-vous votre amendement ?

M. Joseph Gourmelon. Il va de soi que la suppression de crédits que j'ai proposée est un remède qui n'est pas à la hauteur du mal (*Sourires*) et, comme je n'ai rien contre le Musée de la marine, je retire mon amendement.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le président. L'amendement n° 327 est retiré.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 35.

(*L'article 35 est adopté.*)

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'état D.

ÉTAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1989

TITRE III

Section air

« Chapitre 34-12. - Activités. - Entretien et exploitation des bases et services : 15 millions de francs.

Section forces terrestres

« Chapitre 34-22. - Activités. - Entretien et exploitation des forces et services : 66 millions de francs.

Section marine

« Chapitre 34-32. - Activités. - Entretien et exploitation des forces et services : 110 millions de francs.

Section gendarmerie

« Chapitre 34-42. - Fonctionnement des corps : 35 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à l'accord de coopération monétaire du 23 novembre 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1021, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores sur la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1022, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de La Trinité et Tobago en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'encourager le commerce et les investissements internationaux (ensemble un protocole).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1023, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification d'une convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (ensemble les protocoles I et II).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1024, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant l'article L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation et portant création de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1025, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 12 novembre 1987, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et privatisation : services financiers ; commerce extérieur ; consommation, et concurrence ; budget annexe des monnaies et médailles ; budget annexe de l'imprimerie nationale :

Annexe n° 18 - Services financiers, M. Philippe Auberger, rapporteur spécial ;

Annexe n° 16 - Commerce extérieur, M. Claude Germon, rapporteur spécial ; avis n° 962, tome IX, de M. Aymeri de Montesquiou, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 965, tome V, de M. Jean-Pierre Destrade, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 42 - Monnaies et médailles, M. Jean Jarosz, rapporteur spécial ;

Annexe n° 40 - Imprimerie nationale, M. Alain Vivien, rapporteur spécial.

Economie, finances et privatisation : charges communes et articles 64 et 66 ; comptes spéciaux du Trésor (art. 39, 40, 42 à 47) ; taxes parafiscales (lignes 1 à 51 et 54 à 56 de l'état E) et article 48 ; rapatriés :

Annexe n° 14 - Charges communes, M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial ;

Annexe n° 17 - Privatisation, M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ;

Annexe n° 45 - Comptes spéciaux du Trésor, M. Georges Tranchant, rapporteur spécial ;

Annexe n° 46 - Taxes parafiscales, M. Raymond Douyère, rapporteur spécial.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR

ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 10 novembre 1987

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 24 novembre 1987 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 10 novembre 1987, l'après-midi, à seize heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960, 961 à 965) :

Défense (suite).

Jeudi 12 novembre 1987, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Economie, finances et privatisation :

Services financiers ;

Commerce extérieur ;

Consommation et concurrence ;

Monnaies et médailles ;

Imprimerie nationale.

Economie, finances et privatisation :

Charges communes ;

Comptes spéciaux du Trésor ;

Taxes parafiscales ;

Rapatriés.

Vendredi 13 novembre 1987, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Economie, finances et privatisation :

Charges communes ;

Comptes spéciaux du Trésor ;

Taxes parafiscales ;

Rapatriés (suite).

Articles non rattachés.
Seconde délibération.
Vote sur l'ensemble.

(La discussion sera poursuivie jusqu'à son terme.)

Mardi 17 novembre 1987, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi relatif au développement et à la transmission des entreprises (n^{os} 841, 1006).

Mercredi 18 novembre 1987, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi relatif au développement et à la transmission des entreprises (n^{os} 841, 1006) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champ de vue des centres de surveillance de la navigation maritime (n^o 969).

Jeudi 19 novembre 1987, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (n^o 971).

Vendredi 20 novembre 1987, le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

Vendredi 20 novembre 1987, l'après-midi, à *quinze heures*, le soir, à *vingt et une heures trente*, et, éventuellement, **samedi 21 novembre 1987**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (n^o 971).

Lundi 23 novembre 1987, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et **mardi 24 novembre 1987**, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle Calédonie (n^o 1008).

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 11 novembre 1987)

GRUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
(116 membres au lieu de 115)

Ajouter le nom de M. Gérard Larrat.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE
(6 au lieu de 7)

Supprimer le nom de M. Gérard Larrat.

DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. Jacques Lafleur a donné sa démission de membre de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Edouard Fritch a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe R.P.R. a désigné :

M. Jacques Lafleur pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Candidature affichée le mardi 10 novembre 1987, à dix-huit heures.

Cette nomination prendra effet dès sa publication au *Journal officiel*.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 10 novembre 1987

SCRUTIN (N° 815)

sur l'amendement n° 319 de M. Michel Peyret tendant à réduire les crédits du titre V inscrits à l'article 35 du projet de loi de finances pour 1988 (défense, section commune, équipement : suppression des crédits alloués à la direction des centres d'expérimentation nucléaires).

Nombre de votants 572
 Nombre des suffrages exprimés 572
 Majorité absolue 287

Pour l'adoption 36
 Contre 536

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Contre : 211.

Non-votants : 3. - Mme Huguette Bouchardeau, MM. Jean Giovannelli et Alain Richard, président de séance.

Groupe R.P.R. (157) :

Contre : 155.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 131.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (7) :

Pour : 1. - M. Yvon Briant.

Contre : 6. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Bruno Chauvierre, Gérard Larrat, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Ansart (Gustave)
 Asensi (François)
 Auchède (Rémy)
 Barthe (Jean-Jacques)
 Bocquet (Alain)
 Bordu (Gérard)
 Briant (Yvon)
 Chomat (Paul)
 Combrisson (Roger)
 Deschamps (Bernard)
 Ducoloné (Guy)
 Fiterman (Charles)
 Gaysot (Jean-Claude)

Giard (Jean)
 Mme Goeriot
 (Colette)
 Gremetz (Maxime)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Hoarau (Claude)
 Mme Hoffmann
 (Jacqueline)
 Mme Jacquaint
 (Muguette)
 Jarosz (Jean)
 Lajoinie (André)

La Meur (Daniel)
 Leroy (Roland)
 Marchais (Georges)
 Mercieca (Paul)
 Montdargent (Robert)
 Moutoussamy (Ernest)
 Peyret (Michel)
 Porelli (Vincent)
 Reyssier (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Roux (Jacques)
 Vergès (Laurent)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
 Adevah-Pouf
 (Maurice)
 Alfonsi (Nicolas)
 Allard (Jean)
 Alphaudéry (Edmond)

Anciant (Jean)
 André (René)
 Arrighi (Pascal)
 Auberger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Audinot (Gautier)

Auroux (Jean)
 Mme Avice (Edwige)
 Ayrault (Jean-Marc)
 Bachelet (Pierre)
 Bachelint (François)
 Badet (Jacques)

Baeckeroot (Christian)
 Balligend
 (Jean-Pierre)
 Bapt (Gérard)
 Barailla (Régis)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Bardet (Jean)
 Bardin (Bernard)
 Barnier (Michel)
 Barrau (Alain)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Bartolone (Claude)
 Bassinet (Philippe)
 Baudis (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beauflis (Jean)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bêche (Guy)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Bèguet (René)
 Bellon (André)
 Belorgey (Jean-Michel)
 Benoit (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bérégovoy (Pierre)
 Bernard (Michel)
 Bernard (Pierre)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond
 (Pierre)
 Berson (Michel)
 Besson (Jean)
 Besson (Louis)
 Bichet (Jacques)
 Bigeard (Marcel)
 Billardon (André)
 Billon (Alain)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Bockel (Jean-Marie)
 Mme Boisseau
 (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier
 (Georges)
 Bompard (Jacques)
 Bonhomme (Jean)
 Bonnemaison (Gilbert)
 Bonnet (Alain)
 Bonrepaux (Augustin)
 Borel (André)
 Borotra (Franck)
 Borrel (Robert)
 Bouchernn (Jean-
 Michel) (Charente)
 Boucheron (Jean-
 Michel)
 (Ille-et-Vilaine)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bourguignon (Pierre)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin
 (Christine)
 Bouvard (Lofe)

Bouvet (Henri)
 Branger (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Brune (Alain)
 Brunet (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Mme Cacheux
 (Denise)
 Calmat (Alain)
 Cambolive (Jacques)
 Caro (Jean-Marie)
 Carraz (Roland)
 Carré (Antoine)
 Carletet (Michel)
 Cassaing (Jean-Claude)
 Castor (Elie)
 Cathala (Laurent)
 Cavaillé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 Césaire (Aimé)
 César (Gérard)
 Ceyrac (Pierre)
 Chaboche (Dominique)
 Chambrun (Charles de)
 Chamougou
 (Edouard)
 Chanfrault (Guy)
 Chantelat (Pierre)
 Chapuis (Robert)
 Charbonnel (Jean)
 Charité (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charroppin (Jean)
 Chartron (Jacques)
 Charzat (Michel)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chauveau
 (Guy-Michel)
 Chauvierre (Bruno)
 Chénard (Alain)
 Chevallier (Daniel)
 Chevènement (Jean-
 Pierre)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Chouat (Didier)
 Chupin (Jean-Claude)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Clerf (André)
 Coffineau (Michel)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colin (Georges)
 Collomb (Gérard)
 Colombier (Georges)
 Colonna (Jean-Hugues)
 Corréze (Roger)
 Cousanau (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couturier (Roger)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Crépeau (Michel)
 Mme Cresson (Edith)
 Cuq (Henri)

Daillet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Darinot (Louis)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Dehoux (Marcel)
 Delalande
 (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delattre (Francis)
 Delebarre (Michel)
 Delehedde (André)
 Delevoeye (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuyneck (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Derosier (Bernard)
 Desanlis (Jean)
 Descaves (Pierre)
 Deschaux-Beaume
 (Fredy)
 Dessenin (Jean-Claude)
 Destrade (Jean-Pierre)
 Devedjian (Patrick)
 Dhaille (Paul)
 Dhinnin (Claude)
 Diebold (Jean)
 Diméglio (Willy)
 Domenech (Gabriel)
 Dominati (Jacques)
 Douset (Maurice)
 Douyère (Raymond)
 Drouin (René)
 Drut (Guy)
 Dubernard
 (Jean-Michel)
 Mme Dufoix
 (Georgina)
 Dugoin (Xavier)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durieux (Jean-Paul)
 Durr (André)
 Durupt (Job)
 Ehrmann (Charles)
 Emmanuelli (Henri)
 Évin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)
 Farran (Jacques)
 Faugaret (Alain)
 Féron (Jacques)
 Ferrand (Jean-Michel)
 Ferrari (Gratien)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Fiszbin (Henri)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fossé (Roger)
 Fourré (Jean-Pierre)

Foyer (Jean)	Kuchida (Jean-Pierre)	Métais (Pierre)	Reveu (Jean-Pierre)	Savy (Bernard-Claude)	Théaudin (Clément)
Mme Frachon	Kuster (Gérard)	Metzinger (Charles)	Revet (Charles)	Schenardi	Thien Ah Koon
(Martine)	Labarrère (André)	Mexandeau (Louis)	Reymann (Marc)	(Jean-Pierre)	(André)
Francoeschi (Joseph)	Labbé (Claude)	Micau (Pierre)	Richard (Lucien)	Schreiner (Bernard)	Tiberi (Jean)
Frèche (Georges)	Laborde (Jean)	Michel (Claude)	Rigal (Jean)	Schwarzenberg	Toga (Maurice)
Frédéric-Dupont	Lacarin (Jacques)	Michel (Henri)	Rigaud (Jean)	(Roger-Gérard)	Toubon (Jacques)
(Edouard)	Lachenaud (Jean-Philippe)	Michel (Jean-François)	Roatta (Jean)	Séguela (Jean-Paul)	Mme Toutain
Freulet (Gérard)	Lacombe (Jean)	Michel (Jean-Pierre)	Robien (Gilles de)	Seitlinger (Jean)	(Ghislaine)
Fréville (Yves)	Laflaur (Jacques)	Millon (Charles)	Rocard (Michel)	Sergent (Pierre)	Tranchant (Georges)
Frich (Edouard)	Laignel (André)	Miossec (Charles)	Rocca Serra	Mme Sicard (Odile)	Mme Trautmann
Fuchs (Gérard)	Lamant (Jean-Claude)	Mitterrand (Gilbert)	(Jean-Paul de)	Siffre (Jacques)	(Catherine)
Fuchs (Jean-Paul)	Lamassoure (Alain)	Montastruc (Pierre)	Rodet (Alain)	Sirgue (Pierre)	Trémège (Gérard)
Galley (Robert)	Lambert (Jérôme)	Montesquiou	Roger-Machart	Soisson (Jean-Pierre)	Ueberschlag (Jean)
Gantier (Gilbert)	Lambert (Michel)	(Aymeri de)	(Jacques)	Souchon (René)	Vadepied (Guy)
Garmendia (Pierre)	Lang (Jack)	Mme Mora	Rolland (Hector)	Mme Soum (Renée)	Valleix (Jean)
Mme Gaspard	Larrat (Gérard)	(Christiane)	Rossi (André)	Sourdille (Jacques)	Vasseur (Philippe)
(Françoise)	Lauga (Louis)	Mme Moreau (Louise)	Rostolan (Michel de)	Spieler (Robert)	Vauzelle (Michel)
Gastines (Henri de)	Laurain (Jean)	Moulinet (Louis)	Mme Roudy (Yvette)	Stasi (Bernard)	Villiers (Philippe de)
Gaudio (Jean-Claude)	Laurissergues	Mouton (Jean)	Roussel (Jean)	Mme Stiévenard	Virapoullé (Jean-Paul)
Gaulle (Jean de)	(Christian)	Moyne-Bressand	Roux (Jean-Pierre)	(Gisèle)	Vivien (Alain)
Geng (Francis)	Lavédrine (Jacques)	(Alain)	Royer (Jean)	Stirbois (Jean-Pierre)	Vivien (Robert-André)
Gengenwin (Germain)	Le Baill (Georges)	Nallet (Henri)	Rufenschicht (Antoine)	Stim (Olivier)	Vuibert (Michel)
Germon (Claude)	Mme Lecuir (Marie-France)	Narquin (Jean)	Saint-Ellier (Francis)	Strauss-Kahn	Vuillaume (Roland)
Ghysel (Michel)	Mme Nejiertz	Natiez (Jean)	Saint-Pierre	(Dominique)	Wacheux (Marcel)
Giscard d'Estaing	(Véronique)	Mme Neveux	(Dominique)	Mme Sublet	Wagner (Georges-Paul)
(Valéry)	Nenou-Pwataho	(Paulette)	Sainte-Marie (Michel)	(Marie-Josèphe)	Wagner (Robert)
Goasdouff (Jean-Louis)	(Maurice)	Mme Nevoux	Salles (Jean-Jack)	Sueur (Jean-Pierre)	Weisenhorn (Pierre)
Godefroy (Pierre)	Le Déaut (Jean-Yves)	(Christiane)	Sanmarco (Philippe)	Taugourdeau (Martial)	Welzer (Gérard)
Godfrain (Jacques)	Ledran (André)	Mme Papon (Christiane)	Santrat (Jacques)	Tavernier (Yves)	Wiltzer (Pierre-André)
Gollnisch (Bruno)	Le Drian (Jean-Yves)	Mme Papon (Monique)	Sapin (Michel)	Tenaillon (Paul-Louis)	Worms (Jean-Pierre)
Gonelle (Michel)	Le Foll (Robert)	Parent (Régis)	Sarre (Georges)	Terrot (Michel)	Zuccarelli (Émile)
Gorse (Georges)	Lefranc (Bernard)	Pascalon (Pierre)			
Gougy (Jean)	Legendre (Jacques)	Pasquini (Pierre)			
Goulet (Daniel)	Legras (Philippe)	Patriat (François)			
Gourmelon (Joseph)	Le Jaouen (Guy)	Pelchat (Michel)			
Goux (Christian)	Lejeune (André)	Pénicaut			
Gouze (Hubert)	Lemoine (Georges)	(Jean-Pierre)			
Grignon (Gérard)	Lengagne (Guy)	Perben (Dominique)			
Grimont (Jean)	Léonard (Gérard)	Perbet (Régis)			
Griotteray (Alain)	Leonetti (Jean-Jacques)	Perdomo (Ronald)			
Grussenmeyer	Léontieff (Alexandre)	Peretti Della Rocca			
(François)	Le Pen (Jean-Marie)	(Jean-Pierre de)			
Guéna (Yves)	Le Pensec (Louis)	Péricard (Michel)			
Guichard (Olivier)	Lepercq (Arnaud)	Pesce (Rodolphe)			
Guichon (Lucien)	Mme Leroux (Ginette)	Peuziat (Jean)			
Guyard (Jacques)	Ligot (Maurice)	Peyrat (Jacques)			
Haby (René)	Limouzy (Jacques)	Peyrefitte (Alain)			
Hamaide (Michel)	Lipkowski (Jean de)	Peyron (Albert)			
Hannoun (Michel)	Loncle (François)	Pezet (Michel)			
Mme d'Harcourt	Lorenzini (Claude)	Mme Piat (Yann)			
(Florence)	Lory (Raymond)	Pierret (Christian)			
Hardy (Francis)	Louet (Henri)	Pinçon (André)			
Hart (Joël)	Louis-Joseph-Dogué	Pinte (Etienne)			
Herliory (Guy)	(Maurice)	Pistre (Charles)			
Hernu (Charles)	Mahéas (Jacques)	Poniatowski			
Hersant (Jacques)	Malandain (Guy)	(Ladislav)			
Hersant (Robert)	Malvy (Martin)	Popeten (Jean)			
Hervé (Edmond)	Mamy (Albert)	Porteu de la Moran-dière (François)			
Hervé (Michel)	Mancel (Jean-François)	Portheault			
Holeindre (Roger)	Maran (Jean)	(Jean-Claude)			
Houssin (Pierre-Rémy)	Marcelin (Raymond)	Poujade (Robert)			
Mme Hubert	Marchand (Philippe)	Pourchon (Maurice)			
(Elisabeth)	Marcus (Claude-Gérard)	Prat (Henri)			
Huguet (Roland)	Margnes (Michel)	Préaumont (Jean de)			
Hunault (Xavier)	Marlière (Olivier)	Proriot (Jean)			
Hyst (Jean-Jacques)	Martinez (Jean-Claude)	Proveux (Jean)			
Jacob (Lucien)	Marty (Elié)	Puaud (Philippe)			
Mme Jacq (Marie)	Mas (Roger)	Queyranne (Jean-Jack)			
Jacquat (Denis)	Masson (Jean-Louis)	Quilès (Paul)			
Jacquemin (Michel)	Mathieu (Gilbert)	Raoult (Eric)			
Jacquot (Alain)	Mauger (Pierre)	Ravassard (Notl)			
Jalkh (Jean-François)	Maujoilan du Gasset	Raynal (Pierre)			
Jallon (Frédéric)	(Joseph-Henri)				
Janetti (Maurice)	Mauroy (Pierre)				
Jean-Baptiste (Henry)	Mayoud (Alain)				
Jéandon (Maurice)	Mazeaud (Pierre)				
Jegou (Jean-Jacques)	Médecin (Jacques)				
Jospin (Lionel)	Mégret (Bruno)				
Josselin (Charles)	Mellick (Jacques)				
Journet (Alain)	Menga (Joseph)				
Joze (Pierre)	Mermaz (Louis)				
Julia (Didier)	Mesmin (Georges)				
Kasperit (Gabriel)	Messmer (Pierre)				
Kerguéris (Aimé)	Mestre (Philippe)				
Kiffer (Jean)					
Klifa (Joseph)					
Koehl (Emile)					

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Alain Richard, qui présidait la séance.

D'autre part :

Mme Huguette Bouchardeau, MM. Jean Giovannelli et Michel Renard.

Mise au point sur le sujet du présent scrutin

M. Jean Giovannelli, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 816)

sur les crédits du titre V inscrits à l'article 35 du projet de loi de finances pour 1988 (défense, mesures nouvelles, dépenses en capital des services militaires : équipement).

Nombre de votants	571
Nombre des suffrages exprimés	357
Majorité absolue	179

Pour l'adoption	320
Contre	37

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Abstentions volontaires : 213.

Non-votant : 1. - M. Alain Richard, président de séance.

Groupe R.P.R. (157) :

Pour : 154.

Contre : 1. - M. Lucien Richard.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 129.

Non-votants : 2. - MM. Loïc Bouvard et Jean-Marie Daillet.

Groupes Front national (R.N.) (33) :

Pour : 32.

Non-votant : 1. - M. Jean-François Jalkh.

Groupes communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrites (7) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Gérard Larrat, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Yvon Briant.

Abstention volontaire : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphadéry (Edmond)
André (René)
Arrighi (Pascal)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Baeckeroot (Christian)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoît (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvar)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bompard (Jacques)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)

Chambrun (Charles de)
Chammougou (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charlone (Jean)
Charié (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepeil (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehsine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Domenech (Gabriel)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)

Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Frich (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonnelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignon (Gérard)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamside (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyeat (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jego (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspercité (Gabriel)
Kerguénis (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)

Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Larrat (Gérard)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Le Pen (Jean-Marie)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Elie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micau (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Gougy (Jean)
Montastruc (Pierre)

MM.

Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Barthe (Jean-Jacques)
Bocquet (Alain)
Bordu (Gérard)
Briant (Yvon)
Chomat (Paul)
Combrisson (Roger)
Deschamps (Bernard)
Ducoloné (Guy)
Fiterman (Charles)
Gaysot (Jean-Claude)
Giard (Jean)

Se sont abstenus volontairement

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Auroux (Jean)
Mme Avicé (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Bartolone (Claude)
Bassinnet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)

Montesquieu (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ormano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Jacques)
Peyrat (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Porteu de la Morandière (François)
Poujade (Robert)
Prémaunt (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)

Ont voté contre

Mme Goerriot (Colette)
Gremetz (Maxime)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hoarau (Claude)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jarosz (Jean)
Lajoinie (André)
Le Meur (Daniel)
Leroy (Roland)

Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Schenardi (Jean-Pierre)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Parent (Régis)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Perbet (Régis)
Stirbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrat (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Marchais (Georges)
Mercieca (Paul)
Montdargent (Robert)
Moutoussamy (Ernest)
Peyret (Michel)
Porelli (Vincent)
Reyssier (Jean)
Richard (Lucien)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Roux (Jacques)
Vergès (Laurent)

Boucheron (Jean-Michel)
(Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme Cacheux (Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)

Chauveau (Guy-Michel)	Fuchs (Gérard)	Lemoine (Georges)	Pierret (Christian)	Mme Roudy (Yvette)	Strauss-Kahn (Dominique)
Chénard (Alain)	Garmendia (Pierre)	Lengagne (Guy)	Pinçon (André)	Saint-Pierre (Dominique)	Mme Sublet (Marie-Josèphe)
Chevallier (Daniel)	Mme Gaspard (François)	Leonetti (Jean- Jacques)	Pistre (Charles)	Sainte-Marie (Michel)	Sueur (Jean-Pierre)
Chevènement (Jean- Pierre)	Germon (Claude)	Le Pensec (Louis)	Poperen (Jean)	Saumarco (Philippe)	Tavernier (Yves)
Chouat (Didier)	Giovannelli (Jean)	Mme Leroux (Ginette)	Portheault (Jean-Claude)	Santrot (Jacques)	Théaudin (Clément)
Chupin (Jean-Claude)	Gourmelon (Joseph)	Lonele (François)	Pourchon (Maurice)	Sapin (Michel)	Mme Toutain (Ghislaine)
Clert (André)	Goux (Christian)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)	Prat (Henri)	Sarre (Georges)	Mme Trautmann (Catherine)
Coffineau (Michel)	Gouze (Hubert)	Mahéas (Jacques)	Proveux (Jean)	Schreiner (Bernard)	Vadepied (Guy)
Colin (Georges)	Grimont (Jean)	Malandain (Guy)	Puad (Philippe)	Schwartzberg (Roger-Gérard)	Vauzelle (Michel)
Collomb (Gérard)	Guyard (Jacques)	Malvy (Martin)	Queyranne (Jean-Jack)	Mme Sicard (Odile)	Vivien (Alain)
Colonna (Jean-Hugues)	Hernu (Charles)	Marchand (Philippe)	Quilès (Paul)	Siffre (Jacques)	Wacheux (Marcel)
Crépeau (Michel)	Hervé (Edmond)	Margnes (Michel)	Ravassard (Noël)	Souchon (René)	Welzer (Gérard)
Mme Cresson (Edith)	Hervé (Michel)	Mas (Roger)	Rigal (Jean)	Mme Soum (Renée)	Worms (Jean-Pierre)
Darinet (Louis)	Huguet (Roland)	Mauroy (Pierre)	Rocard (Michel)	Mme Stievenard (Gisèle)	Zuccarelli (Émile)
Dehoux (Marcel)	Mme Jacq (Marie)	Mellick (Jacques)	Rodet (Alain)	Stim (Olivier)	
Delebarre (Michel)	Jalton (Frédéric)	Menga (Joseph)	Roger-Machart (Jacques)		
Delehedde (André)	Janetti (Maurice)	Mermaz (Louis)			
Desrosier (Bernard)	Jospin (Lionel)	Métais (Pierre)			
Deschaux-Beaume (Freddy)	Josselin (Charles)	Metzinger (Charles)			
Dessein (Jean-Claude)	Journet (Alain)	Mexandeau (Louis)			
Destrade (Jean-Pierre)	Joxe (Pierre)	Michel (Claude)			
Dhaille (Paul)	Kucheida (Jean-Pierre)	Michel (Henri)			
Douyère (Raymond)	Labarrère (André)	Michel (Jean-Pierre)			
Drouin (René)	Laborde (Jean)	Mitterrand (Gilbert)			
Mme Dufoix (Georgina)	Lacombe (Jean)	Mme Mora (Christiane)			
Dumas (Roland)	Laignel (André)	Moulinet (Louis)			
Dumont (Jean-Louis)	Mme Lalumière (Catherine)	Nallet (Henri)			
Durieux (Jean-Paul)	Lambert (Jérôme)	Natiez (Jean)			
Durupt (Job)	Lambert (Michel)	Mme Neiertz (Véronique)			
Emmanuelli (Henri)	Lang (Jack)	Mme Nevoux (Paulette)			
Évin (Claude)	Laurain (Jean)	Nucci (Christian)			
Fabius (Laurent)	Laurissegues (Christian)	Oehler (Jean)			
Faugaret (Alain)	Lavédrine (Jacques)	Ortet (Pierre)			
Fizbin (Henri)	Le Baill (Georges)	Mme Osselin (Jacqueline)			
Fleury (Jacques)	Mme Lecuir (Marie- France)	Patriat (François)			
Florian (Roland)	Le Déaut (Jean-Yves)	Pénicaud (Jean-Pierre)			
Forgues (Pierre)	Ledran (André)	Pesce (Rodolphe)			
Fourré (Jean-Pierre)	Le Drian (Jean-Yves)	Peuziat (Jean)			
Mme Frachon (Martine)	Le Foll (Robert)	Pezet (Michel)			
Franceschi (Joseph)	Lefranc (Bernard)				
Frêche (Georges)	Le Garrec (Jean)				
	Lejeune (André)				

N'ont pas pris part au vote*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Alain Richard, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Loïc Bouvard, Jean-Marie Daillet, Jean-François Jalkh et Michel Renard.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean-François Jalkh, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

Mise au point au sujet d'un précédent scrutin

A la suite du scrutin n° 800 sur l'amendement n° 162 de M. Augustin Bonrepaux tendant à réduire les crédits de l'état B du titre IV du projet de loi de finances pour 1988 (budget de l'éducation nationale, enseignement scolaire : réduction des mesures nouvelles pour les établissements d'enseignement privé sous contrat) (*Journal officiel*, Débats A.N. du 29 octobre 1987, p. 5015, M. Denis Jacquat, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES**COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT
DES DÉBITS DE TABAC**
(deux postes à pourvoir)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a nommé MM. Gérard Trémège et Jean-Pierre Balligand comme candidats à la commission centrale de classement des débits de tabac.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 13 novembre 1987.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES**

M. Henri Bayard a été nommé rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (n° 1010).

M. Jean-Paul Fuchs a été nommé rapporteur sur le projet de loi de programme, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif au patrimoine monumental (n° 1619).

M. Bernard Debré a été nommé rapporteur d'information sur « La lutte contre le SIDA ».

M. Michel Hannoun a été nommé rapporteur sur « Le SIDA, question de société ».

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pierre Bernard a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative à la reconnaissance réciproque des poinçons officiels apposés sur les ouvrages en métaux précieux (n° 975).

M. Jean Bonhomme a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1986 sur le cacao (n° 976).

M. Jean Laborde a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave (n° 1012).

M. Robert Montdargent a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'une convention entre la République française et la République populaire de Bulgarie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 1013).

M. Jean-Marie Daillet a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 1014).

M. Edouard Frédéric-Dupont a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 1015).

M. Claude-Gérard Marcus a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine (n° 1016).

M. Charles Ehrmann a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relative à la délimitation des frontières maritimes dans la région des bouches de Bonifacio (n° 1017).

M. Jean-Marie Daillet a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord sur la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh (n° 1018).

M. Claude-Gérard Marcus a été nommé rapporteur de la proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française (n° 1020).

M. Daniel Goulet a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à l'accord de coopération monétaire du 23 novembre 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores (n° 1021).

M. Jean-Yves Le Déaut a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores sur la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières (n° 1022).

M. Guy Vadepiéd a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de la Trinité et Tobago en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'encourager le commerce et les investissements internationaux (ensemble un protocole) (n° 1023).

M. Alain Peyrefitte a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant la ratification d'une convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (ensemble les protocoles I et II) (n° 1024).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Charles Revet a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la modernisation de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire (n° 1007).

M. Robert Cazalet a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à modifier le régime d'importation, d'exportation et de transport du gaz (n° 710).

M. François Patriat a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à renforcer la protection des animaux domestiques et la lutte contre leurs maladies (n° 749).

M. Jean-Louis Masson a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à moduler les seuils de surface du contrôle de l'urbanisme commercial (n° 753).

M. Roger Couturier a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à réglementer les loteries organisées par les sociétés de vente par correspondance (n° 316).

M. Guy Malandain a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à réduire les nuisances occasionnées à l'urbanisation existante par les recherches pétrolières (n° 826).

M. Jean-Paul Charié a été nommé rapporteur de la proposition de loi relative à l'activité en France des sociétés de surveillances opérant pour le compte de pays tiers (n° 876).

M. Jean Desanlis a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à permettre aux propriétaires forestiers de faire face à leurs obligations de débroussaillage (n° 878).

M. Sébastien Couepel a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant, en cas de situation difficile d'une exploitation agricole, à dissocier l'avoir personnel de l'agriculteur du capital d'exploitation de l'entreprise (n° 902).

M. Adrien Durand a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à favoriser l'accession à la propriété des locataires de logements sociaux gérés par les offices d'habitations à loyer modéré (n° 903).

M. Roland Vuillaume a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à l'établissement de schémas départementaux d'urbanisme commercial (n° 907).

M. Georges Le Bail a été nommé rapporteur de la proposition de loi relative au transport des matières dangereuses (n° 912).

M. Lucien Jacob a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à réformer l'enquête publique dans le cadre de la protection de l'environnement (n° 918).

M. Jean-Paul Virapoullé a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à instituer un code de l'urbanisme applicable à Mayotte (n° 930).

M. François Grussenmeyer a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à renforcer l'efficacité de la gestion cynégétique et à accroître les moyens des communes en matière d'adjudication des lots de chasse dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (n° 945).

M. Pierre Weisenhorn a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à assurer aux médicaments une durée de protection identique aux autres produits, compte tenu de leurs règles de commercialisation (n° 982).

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Elections et référendums (réglementation)

288. - 13 novembre 1987. - **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de l'Intérieur** qu'en un an, au cours de la période 1988-1989, cinq consultations électorales devront être organisées en France : l'élection présidentielle en mai 1988, les probables élections législatives qui suivront, les élections cantonales que le Gouvernement a décidé de reporter à septembre 1988, les élections municipales en mars 1989, et les élections européennes au printemps 1989. Cette situation risque, si rien n'est fait pour y remédier, d'entraîner une instabilité manifeste et un climat d'agitation électorale permanent hautement préjudiciables aux intérêts du pays. Un regroupement de ces cinq consultations serait donc souhaitable. Deux mesures sont envisageables en ce sens. La première consisterait à reporter les élections cantonales non pas au mois de septembre 1988, mais au mois de juin 1988, ce qui les ferait coïncider avec les éventuelles élections législatives. La seconde consisterait à reporter de quelques semaines les élections municipales de mars 1989 afin de les faire coïncider avec les élec-

tions européennes. De la sorte, au lieu de cinq périodes de campagne électorale en un an, il n'y en aurait plus que trois. L'instauration d'une plus grande sérénité dans la conduite de la vie économique, administrative et politique du pays serait ainsi favorisée. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont ses intentions quant à chacune de ces deux suggestions.

Voirie (autoroutes : Moselle)

289. - 13 novembre 1987. - **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports**, sur le fait qu'en raison du développement des infrastructures commerciales et de l'augmentation générale du trafic, l'autoroute A 31 dans sa portion centrale entre Metz et Thionville est l'objet d'embouteillages de plus en plus fréquents qui ont d'ailleurs entraîné des accidents très graves. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les intentions de l'administration pour remédier à cette situation. Par ailleurs, compte tenu de la création prochaine du parc dit « des Schtroumpfs », lequel ne pourra à l'évidence qu'aggraver encore l'augmentation du trafic automobile, il souhaiterait savoir s'il ne pense pas que l'adoption des mesures adéquates revêt un caractère d'urgence toute particulière.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
				<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
				<p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
				<p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
				<p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
		DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION		
		26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15		
		Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-62-31		
		Administration : (1) 45-75-61-36		
		TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS		
03	Compte rendu..... 1 an	100	852	
33	Questions 1 an	100	854	
03	Table compte rendu	52	88	
03	Table questions	52	86	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	90	535	
35	Questions 1 an	90	340	
05	Table compte rendu	52	81	
05	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	200	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
00	Un an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)